

## VILLE D'ISTRES

### CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 10 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

**M. le MAIRE**.- Nous allons ouvrir un deuxième Conseil. On fait un deuxième appel, et M. Aragneau va s'en charger.

**Monsieur Alain ARAGNEAU, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.**

#### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, CAMOIN, ARAGNEAU, FALCO, GARCIA, AYOT, IMBERT, SANTINI, COLSON, QUET, TRONC, BREMAUD, TRAMONTIN, EINAUDI, MORA, ALVERNHE, BLANCHON, GEFFRAULT, BERNARDET, GRIMALDI, SLOTTA, RAOULT, MAYOR, DECOMBIS, SIERRA, GOUIN, PLANELLES, PRETOT, CAILLAT, GABANOU.

#### Absents excusés :

Mesdames et Messieurs,  
Mme CABBILLAU, Conseillère municipale, procuration à M. ARAGNEAU  
Mme GODIN, Conseillère municipale, procuration à M. BREMAUD  
Mme BRAHMIA, Conseillère municipale, procuration à M. GRIMALDI  
Mme LOPEZ, Conseillère municipale, procuration à Mme TRAMONTIN  
Mme REYNAUD, Conseillère municipale, procuration Mme DECOMBIS  
Mme LEBAN, Conseillère municipale, procuration à M. PRETOT  
Mme BOUTROUX, Conseillère municipale, procuration à M. GARCIA  
M. PRIAUD, Conseiller municipal  
Mme CRIADO, Conseillère municipale

M. EINAUDI quitte la séance pour les points 17 – Concours aux associations – Exercice 2025 et 18 – Etablissement publics et régies municipales – attribution de subventions et mise à disposition de personnel – Exercice 2025 et ne prend pas part aux votes.

M. MAYOR quitte la séance pour les points 33 – Mise à jour du tableau des effectifs et 34 – Modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents et des collaborateurs de la ville d'Istres et ne prend pas part aux votes.

#### Absent :

Sandy POLETTO, Conseiller Municipal

\*\*\*

### **B – Décisions valant délibération du 1<sup>er</sup> au 21 mars 2025**

**M. le MAIRE**.- Je vous propose de prendre connaissance, mais vous l'avez déjà fait et il n'y a pas de vote, des décisions valant délibération pour la période du 1<sup>er</sup> au 21 mars 2025.

Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous remercie.

## **FINANCES**

### **1- Clés de répartition pour les charges et les investissements Micro-Folie - Régie du Nexus**

Rapporteur : M. GRIMALDI

**M. le MAIRE.**- Je rappelle que nous avons créé un équipement il n'y a pas très longtemps, sur le principe. Les travaux sont en cours de réalisation et positionnent une maison, bien sûr, à caractère numérique, basée sur trois équipements publics :

- un espace dédié au sport, à l'association sportive, puisque l'e-sport est considéré dans cette discipline sportive ;
- un équipement plus large où la notion de réalité virtuelle sera offerte à la population dans le cadre, je dirais, d'échanges et d'actions qu'elle pourra mener elle-même ;
- Micro-Folie, qui est un équipement à tendance culturelle avec un segment de connaissances très larges, on peut même dire universelles. Il sera mis à disposition de tous les publics, avec plus particulièrement – en tout cas, c'est ce qui me paraît le plus important – un outil supplémentaire pour les enseignants, compte tenu de leur capacité à donner un schéma de connaissances plus large, plus épanoui, des connaissances, je dirais, dans un fauteuil. Ce sera le cas pour tous les sujets qu'ils peuvent avoir à traiter et pour tout ce que cela peut susciter dans l'esprit d'un enfant. Après, il y a des éléments à caractère plus large sur la citoyenneté avec de nombreuses possibilités, tout cela étant relié avec la Vilette, qui est l'âme et le cerveau de cette opération dans toute la France.

Nous entrons dans ce réseau de plain-pied, certes, mais avec de grands sabots, car il est reconnu que cet équipement, à l'échelle des Micro-Folies existantes, sera d'un niveau supérieur.

Ainsi, rendez-vous, si tout va bien, à la fin du mois de juin. On a eu l'occasion d'avoir un Conseil d'administration pour poser l'objectif, déterminer un business plan, comme on dit, puisque c'est un équipement qui ramènera aussi de l'argent, et le mode de fonctionnement. C'est ce que M. Grimaldi va s'efforcer de nous communiquer.

**M. GRIMALDI.**- Oui, merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme la régie du Nexus et la Micro-Folie utilisent le même bâtiment situé au Centre éducatif et culturel des Heures Claires, il va être nécessaire de définir des clés de répartition, des charges d'investissement communes aux deux services.

Dans ce cadre, il y a les aspects relatifs au personnel. Concernant le personnel, les agents de la commune sont affectés directement, sans quote-part, à chacune des activités, à l'exception du directeur de la régie, car la masse salariale du directeur sera déduite du temps passé le cas échéant pour la gestion de la Micro-Folie.

Concernant les charges à caractère général, c'est-à-dire les utilités du bâtiment, les assurances, l'entretien des locaux, etc., on a défini une clé de répartition qui porte sur trois postes : d'abord, la surface occupée par chacune des activités, qui permet de répartir les charges au *pro rata*, ensuite, la consommation électrique qui, elle, sera estimée sur la base de la consommation moyenne des équipements les plus impactants, et enfin, le temps de connexion au réseau Internet. Je vous laisse découvrir le tableau avec les clés de répartition des différentes charges en fonction des trois critères.

Ces charges seront utilisées pour les situations suivantes : le mandatement de la dépense ventilée directement sur le budget principal et le budget annexe, le remboursement par la régie à la commune des achats utilisés par la régie et payés par la commune, et le remboursement par la commune à la régie des achats de la régie utilisés pour les besoins de la Micro-Folie.

La commune porte les investissements qui concernent les travaux sur le site et les équipements, et les équipements sont affectés directement à l'activité concernée.

Le Conseil est donc invité à adopter les clés de répartition des charges d'investissement entre la Micro-Folie et la régie du Nexus, conformément à ces propositions.

**M. le MAIRE.** - Y a-t-il un commentaire ? Madame Joulia.

**Mme JOULIA.** - Merci, Monsieur le maire, de me donner la parole.

Ce nouvel équipement Micro-Folie s'insère dans un ensemble, comme vous l'avez bien dit en préambule, et c'est intéressant par rapport à une certaine mutualisation, non seulement des locaux mais peut-être aussi de la maintenance. En effet, on sait qu'en informatique, cela fonctionne souvent très bien, mais dans l'hypothèse de la survenue d'un petit souci, le fait d'être mutualisé dans ce bâtiment permet plus de réactivité.

En dehors de ce que vous avez annoncé, Monsieur Grimaldi, sur la répartition des charges, je voulais souligner que la partie culturelle de Micro-Folie, dont le musée numérique, est gratuite. Précisément, il y a des parties payantes dans Nexus, mais ce n'est pas le cas pour la Micro-Folie qui, comme vous le disiez, va accueillir un certain nombre de scolaires mais aussi des groupes d'associations, si elles le souhaitent, et, à terme, des personnes qui pourront, dans les horaires d'ouverture, accéder à cet équipement, et chacun avec ses options. Certaines connexions sont également permises avec la médiathèque, qui est un équipement à forte connotation numérique, car il y a des moments où l'on est en module, classe ou groupe, mais il y aura aussi des soirées où l'on aura besoin de plus de places et où l'auditorium de la médiathèque sera un équipement bienvenu.

**M. le MAIRE.** - Merci, Madame Joulia. Y a-t-il un commentaire supplémentaire ?  
Non ?

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

## **2- Activités équestres du Deven – Clés de répartition des charges entre la nouvelle régie municipale du Centre équestre du Deven et les activités de service public administratif**

Rapporteur : Mme SANTINI

**M. le MAIRE.** - Madame Santini, deux fois, toujours sur le même sujet, l'activité au Deven. Quelle est la répartition des charges, et, après, fixation des loyers immobiliers.

Allez-y, Madame Santini.

**Mme SANTINI.** - Oui, ce sont les répartitions des charges entre la nouvelle régie municipale du centre du Deven et les activités du service public administratif, suite à la fin de l'ancienne régie. Il décrit la gestion des ressources financières et humaines pour les deux types d'activités qui vont coexister sur le site.

La répartition des charges du personnel se fera selon plusieurs principes : remboursement intégral par la régie pour les agents affectés uniquement aux activités de la

régie, ventilation à parts égales pour les agents communaux affectés aux activités de la direction et administratifs avec un remboursement de 50 % par la régie, ventilation au temps passé pour les agents opérationnels avec un remboursement au réel par la régie.

Pour les autres charges, trois catégories sont définies : charges transversales réparties à parts égales, fourniture des foin pour les chevaux répartie selon le nombre des chevaux affectés à chaque service, prestations pour les chevaux réparties selon le nombre de chevaux affectés à chaque activité.

Voici la clé des répartitions proposées : charges transversales 50-50 régie-commune, charges pour tous les chevaux, 70 % régie et 30 % commune, charges pour les chevaux du club, 56 % régie et 44 % commune.

**M. le MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des commentaires ? On est d'accord ?

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

### **3- Fixation du loyer des biens immobiliers mis à disposition de la nouvelle régie du Centre équestre du Deven**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.** - Suite à cela, la commune a mis à disposition de la régie des biens immobiliers nécessaires à son fonctionnement. Conformément au statut adopté, le loyer pour ces biens est fixé par le Conseil municipal. En tenant compte de la redevance antérieure de 47 019 €, il est proposé de fixer le loyer annuel à 23 510 €.

**M. le MAIRE.** - Des remarques ?

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

### **4- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 – Budget principal, budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres et budget annexe de la régie du bowling municipal d'Istres**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.** - Merci, Monsieur le Maire.

L'affectation des résultats de fonctionnement est réglée par le Code général des collectivités territoriales. À ce titre, le résultat de fonctionnement cumulé doit être affecté en priorité sur deux points : à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement après reste à réaliser, ainsi que le solde et, selon la décision du Conseil municipal, un excédent de fonctionnement reporté. C'est à ce juste titre qu'au vu de l'exécution budgétaire 2024, le budget annexe des pompes funèbres et le budget annexe du bowling sont concernés par ce dispositif.

Concernant le budget principal, le montant affecté, l'affectation porte sur le résultat de fonctionnement de clôture 2024 conformément au compte financier unique du budget principal, soit un montant de 4 629 244,51 €. Le solde d'investissement de clôture après reste à réaliser est donc de plus 1 607 154,65 €, et la déduction faite de cet excédent, le solde d'investissement, après reste à réaliser, s'élève à moins 3 245 838,99 €. La proposition d'affectation : il est proposé de conserver ce solde à un report à nouveau sur la section de fonctionnement avec un arrondi au millier d'euros, soit une affectation en réserve de 3 246 244,51 € et un report à nouveau d'1 383 000 €.

Concernant le budget annexe des pompes funèbres, on a un montant affecté, le compte financier fait apparaître un résultat d'exploitation de clôture de 45 814,43 €. Le solde d'investissement de clôture après reste à réaliser s'élève à moins 40 605,33 €. La proposition d'affectation est donc d'affecter en réserve la somme obligatoire de 40 605,33 € et de conserver en report à nouveau sur la section d'exploitation la somme de 6 209,10 €.

Enfin, concernant le budget annexe du bowling, le montant affecté est de 51 566 €. La proposition d'affectation est égale à la somme de 30 281,80 €.

Dans ces conditions, le Conseil municipal est invité à décider des affectations suivantes. Pour le budget principal, l'affectation du résultat de fonctionnement sur une section de 1 383 000 €. Pour le budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres, les montants que je vous ai indiqués, et pareil pour la régie du bowling. Excusez-moi pour ma voix un peu cassée.

**M. le MAIRE**.- Merci. Y a-t-il des remarques, des observations ?

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

Merci pour ce rapport auquel Mme Camoin et M. Raoult auraient pu s'associer, par la lecture tout au moins, en tout cas par le vote certainement.

#### **5- Budget primitif 2025 – Budget principal**

Rapporteur : M. RAOULT

**M. le MAIRE**.- On va passer maintenant la parole à M. Raoult pour l'exposition du budget primitif 2025, qui reprend les traductions du document de rotation budgétaire que nous avons été amenés à proposer il y a une quinzaine de jours ou trois semaines.

**M. RAOULT**.- Le budget primitif 2025 du budget principal s'inscrit, justement, dans la droite ligne des orientations budgétaires présentées lors de la séance du 20 mars 2025.

Le détail du budget fait l'objet d'un rapport annexé au projet de délibération. L'équilibre général du budget primitif pour le budget principal se présente de la façon suivante. Total de la section de fonctionnement, 114 667 379 €, et total de la section d'investissement, 69 364 214 €. Le total du budget est donc de 184 031 593 €.

Je vais vous parler des évolutions générales des dépenses et des recettes de fonctionnement. La section de fonctionnement est quasiment stable avec une baisse minime de 0,4 % par rapport au budget voté 2024. L'évolution générale des dépenses et des recettes d'investissement montre que les masses de la section d'investissement sont en forte hausse par rapport à 2024 avec 37,6 %. Cette tendance s'explique par l'ensemble des composantes de la section d'investissement, dépenses d'équipement, dépenses financières et opérations d'ordre. Les dépenses réelles hors reste à réaliser s'élèvent à 56 759 000 €. Orientations budgétaires, pour rappel, 56,5 M€.

Concernant les évolutions des dépenses de fonctionnement du budget principal, nous constatons la stabilité des dépenses de gestion des services. Les dépenses de personnel augmentent de 2,2 % par rapport à 2024, ce qui correspond à une stabilité à périmètre et taux de cotisations patronales constants. En effet, nous enregistrons une augmentation des charges patronales d'1,2 M€, à laquelle s'ajoutent la reprise du personnel du Deven et la création du Nexus. Il faut aussi prendre en compte la mise en œuvre du prélèvement sur ressources fiscales d'ILICO, loi de finances 2025, montant estimé à 900 000 €. En 2025, la baisse du prix de l'électricité se poursuit et permet, avec les mesures

de stabilisation des autres charges générales, une baisse de près de 7 % du chapitre 011. Ceci, combiné avec la baisse des charges financières de plus de 8 %, amène à une baisse des charges réelles de 0,2 %.

Les évolutions des recettes de fonctionnement du budget principal. Il n'y a pas d'évolution significative des recettes de fonctionnement du budget principal, la faible augmentation du produit fiscal, à 1,7 %, étant compensée par la baisse du FPIC et des avoirs sur l'énergie.

En section d'investissement du budget principal, voyons les évolutions des dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement, au total, évoluent de 36 %, et les crédits nouveaux pour les dépenses d'équipement progressent de 43 % compte tenu de l'accélération des opérations en transfert de maîtrise d'ouvrage de la métropole vers la commune. Dans le document, vous disposez de la liste complète des principaux investissements, ils sont dans ce rapport sur le budget primitif 2025.

Concernant l'évolution des recettes d'investissement du budget principal, le montant des recettes d'équipement hors reste à réaliser et hors emprunt de l'exercice s'élève à 24 211 000 € au budget primitif contre 12 043 000 € au budget 2024. Cela provient principalement de l'augmentation des avances attendues au titre des opérations de transfert de maîtrises d'ouvrage de la métropole, compte tenu de l'avancée des opérations, ce que l'on a vu tout à l'heure. Les recettes financières enregistrent une évolution de 39,7 % due au montant prévisionnel des cessions, notamment le lot 1 de l'AFPA et les services techniques. Enfin, le montant de l'emprunt s'élève à 6 M€.

Le Conseil municipal est donc invité à voter le budget primitif 2025 du budget principal par chapitre, avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement conformément aux documents budgétaires, et à approuver le budget primitif 2025 du budget principal, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 184 031 593 €.

**M. le MAIRE.** - Y a-t-il une remarque, une observation, un commentaire ?

Monsieur Prétot.

**M. PRETOT.** - Bien sûr. Merci, Monsieur le Maire.

On est là sur le dernier exercice budgétaire de la mandature et cela me permet et me donne l'occasion de revenir sur ces exercices budgétaires de ce mandat-là et aussi du mandat précédent. Je vous ferai grâce de celui d'avant auquel je n'ai pas siégé, mais on est à trois mandats consécutifs. Et après deux mandats... Oui, oui, je suis gentil.

**M. le MAIRE.** - Non, non, mais j'avais deux prévisions en fonction de ce que vous avez dit, donc...

**M. PRETOT.** - Ah, Madame Irma.

**M. le MAIRE.** - ...je suis prêt à tout. Il n'y a pas de problème. Allez-y, allez-y.

**M. PRETOT.** - Eh bien voilà, sortez vos notes.

Et après ces deux mandats, effectivement vous me voyez venir, parce que les mêmes causes induisant les mêmes effets, elles induisent aussi de ma part les mêmes constats. Vous allez donc peut-être trouver de la redite, mais en dix ans, en tout cas en l'espace de deux mandats, les difficultés structurelles de notre budget demeurent et on n'a

jamais réussi à retrouver un exercice budgétaire à la fois plus souple et plus sain dans la gestion. On survit finalement d'un budget à l'autre à coups d'artifices comptables en repoussant à chaque fois les vrais choix. On transforme un peu la gestion de la Ville avec un art du déni et avec des conséquences qui sont fiscales et qui sont douloureuses. Et les doutes que j'avais soulevés à l'époque, en 2014, quand je faisais mon entrée au Conseil municipal n'ont pas été contredits par la Chambre régionale des comptes par la suite.

Le triple recours à l'emprunt au cours de ce mandat-là a confirmé les choix inéluctables que je craignais et on n'a jamais d'ailleurs retrouvé la situation initiale de 2008 en termes de niveau d'imposition. L'équilibre financier, et c'est ce que l'on voit encore aujourd'hui et que j'ai constaté à la lecture du budget, est toujours, selon moi, de façade avec un jeu de restes à réaliser qui vient gonfler artificiellement les recettes et diminuer les dépenses d'une année sur l'autre pour pouvoir arriver, au centime près, à se dire « voilà, c'est tout juste, c'est équilibré ». En fait, on colmate, on raccommode les comptes et on embellit ce qui est en réalité un rafistolage permanent.

On est toujours incapables de dégager de l'épargne. Je ne sais pas comment vous la comptez, mais j'ai encore refait le calcul de l'épargne nette, elle est négative. On est toujours résolu à provisionner très peu d'argent en cas d'imprévus, et les imprévus, ce n'est quand même pas ce qui a manqué en deux mandats consécutifs, des imprévus qui ne dépendent pas forcément de la Ville, mais aussi du contexte.

Vous arrivez tout juste à nous dire que l'on maîtrise la masse salariale, encore que, quand on privatise deux crèches, quand on transfère aussi des compétences, cela permet d'avoir un affichage là-dessus, et quand on regarde, encore une fois, l'exercice budgétaire de cette année, entre l'année passée et l'année d'aujourd'hui, on voit que l'on a une augmentation de 2,2 % de la masse salariale.

Vous nous expliquez toujours que la DGF nous a fait perdre des millions d'euros dans la gestion. Vous sortez toujours cet argument deux mandats après, alors que le budget, lui, qui était au début du mandat, en 2014, de 87 M€ est aujourd'hui de 184 M€ et a donc plus que doublé. Et pour quels résultats ? Alors, vous allez nous dire qu'il y a un haut niveau de service public, mais j'ai envie de dire encore heureux. Avec la masse salariale que l'on a, il est heureux que l'on ait des équipes, derrière, qui peuvent accomplir des choses pour les gens. Vous preniez un exemple lors du DOB en nous disant « à Istres, il y a une bibliothécaire dans chaque école, ce qui n'est pas le cas partout ». Peut-être que ce n'est pas le cas partout, mais c'est le cas depuis longtemps, cet exemple-là. Déjà, quand j'étais « gamin », dans les écoles primaires, il y avait une bibliothécaire dans chaque école. Ce n'est donc pas lié aux choix budgétaires récents.

Surtout, le problème, c'est que les résultats, en deux mandats consécutifs, c'est le grand chambardement du centre-ville que vous aviez annoncé en 2008 et qui est devenu finalement sa grande désolation, c'est le projet phare du Forum des Carmes qui aurait mieux fait de s'appeler le Forum des Larmes tant il est triste, c'est le dernier grand projet en date qui est le Théâtre de l'Olivier mais qui a perdu de son éclat au vu de la dimension colossale qu'il a prise et surtout de la dimension colossale de son prix, c'est la médiathèque qui reste immobile, c'est le golf qui, lui, est quasiment devenu invisible et on n'en parle plus. Enfin, le dernier projet, celui qui est le plus avancé et qui est de bon sens, qui devient concret après dix ans d'atermoiements, c'est le pôle aéronautique et on s'en réjouit, encore qu'on pourrait s'impatienter, car en dix ans, il a quand même englouti des dizaines de millions d'euros pour très peu d'emplois encore maintenant. On n'en est qu'à une centaine, peut-être 200 à court terme, mais on est encore loin du millier d'emplois que l'on nous avait promis. Toutefois, sur ce dossier, je préfère voir le verre à moitié plein, car, pour le coup, le verre est en train de se remplir. Ainsi, en deux, voire trois mandats, nos budgets tonitruants qu'on nous annonce à chaque Conseil municipal n'ont pas « cassé la baraque ». De toute façon, les seules

baraques qui sont cassées à Istres sont celles qui sont faites par les promoteurs pour nous engloutir dans le béton.

Dans tout cela, dans ce panorama un peu négatif, il y a des réussites. Je suis honnête, je suis capable de le reconnaître. Par exemple, la politique des seniors, on a des seniors qui bénéficient d'une politique seniors qui, à Istres, est très favorable, ce qui n'est pas le cas ailleurs. On a également eu l'émergence d'infrastructures comme les plages, de la Romaniquette mais aussi du Ranquet. On a le Pôle Mère-Enfant qu'on appelait de nos vœux déjà en 2014. Vous avez même cité récemment, pas plus tard qu'il y a une heure, la police de l'environnement, et je m'en réjouis, c'était dans notre programme, pas dans le vôtre, mais voilà, des choses arrivent. Mais même tous ces acquis, car je suis sûr que vous avez toute une liste que vous allez nous présenter, ce qui est votre droit bien légitime, même cette liste ne suffit pas, à mon sens, à enraciner la Ville dans une dynamique positive et dans des finances qui sont plus saines.

Sur le plan financier comme sur le plan politique, en fait, on ne manque pas d'actes, mais on manque de caps. Il y a des villes qui bougent en profondeur et il y a celles qui s'agitent. Il y a des villes qui sont parties de loin et dont la réputation aujourd'hui s'améliore, et je pense à La Ciotat, je pense à Aubagne, et il y a celles dont la réputation s'effrite. Pour autant, je reste convaincu qu'il y a un espoir, car on a à Istres un vrai potentiel, on a dans nos gênes des capacités incroyables, on a un centre-ville atypique, on a une identité provençale, on a un tissu associatif très dense, on a un patrimoine naturel avec ces étangs que peu ont, on a un caractère militaire et aéronautique qui est si singulier, vous en parlez souvent et vous avez raison. Et dans cette métropole qui est un peu insipide, je pense que l'on a une carte à jouer, mais à condition de changer de regard, à condition de changer de méthode et de volonté et de revenir à des logiques de bon sens.

L'histoire des villes, comme celle des hommes, n'est jamais écrite à l'encre indélébile. Et derrière ce mandat qui s'achève avec le dernier budget voté pour la mandature, pour moi, il y a une époque aussi qui doit se clore, et Istres ne doit pas s'endormir sous les strates à la fois de béton, de dettes et de slogans. La ville qu'on aime, qu'on aime tous, en fait, elle est là, elle existe déjà, il suffit d'aller la chercher. La Ville attend, mais ce n'est pas la ville qui dort, c'est à mon sens ceux qui la gouvernent qui ne savent plus rêver correctement.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.** - Merci. D'autres interventions ?

Monsieur Mayor.

**M. MAYOR.** - Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, chers collègues, les finances, comme on le sait, apparaissent souvent comme cette matière complexe, un peu opaque, et quand les circonstances économiques et sociétales sont délicates, comme c'est le cas depuis de nombreux mois, de nombreuses années, présenter le budget reste un exercice difficile qui nécessite un lourd travail, et cela a été souligné par notre collègue Loïc Raoult.

Ce budget principal, il est vrai, relève de la haute technicité. C'est, pour moi, un exemple de la gestion du chiffre. Il prend objectivement en considération le maximum de ce qu'il était possible d'atteindre en matière d'optimisation. Cela permet de passer l'année et de finir le mandat et, finalement, au vu des circonstances nationales, c'est déjà bien. Il y a l'habituelle opération d'ordre, le montant des droits de mutation qui est prometteur, l'encours d'emprunt qui est stabilisé. Notre épargne est toujours dans les mêmes limites, mais l'essentiel aujourd'hui, c'est que l'on ait une projection et que les meubles soient sauvés.

En matière d'investissement, l'ensemble repose sur l'organisation des crédits 2025 par rapport au lancement des opérations. On peut constater le retard de certaines opérations et, *de facto*, les crédits de paiement de ces opérations sont reportés à 2026. Une partie de l'ossature du budget d'investissement repose sur les cessions. Ce n'est pas dangereux, mais il reste toujours un aléa dans les délais de concrétisation des opérations de ce type. 11 M€ de cessions sont espérés, attendus, il faudra impérativement qu'elles aboutissent pour équilibrer. L'AFPA et les services techniques sont donc au cœur du sujet. Concernant l'AFPA, les 8 M€ devraient permettre de rembourser la partie du prêt relais, de régler le portage de la plus-value. Il nous resterait donc autour de 3 M€ salvateurs. Cette cession reste donc fondamentale, quasi vitale.

Pour la partie fonctionnement, la réussite tiendra en grande partie par le maintien de la masse salariale et par une gestion toujours rigoureuse des recrutements et à la poursuite des gains en matière énergétique.

En période de crise, il y a deux voies distinctes : celle qui consiste à espérer le chaos, la dégringolade – ce n'est pas la mienne –, et celle de la solidarité budgétaire objective, qui permet de proposer des pistes et d'avancer des choix dans l'intérêt de notre Ville et de ses habitants. Je m'inscris dans cette voie. Le budget de notre commune est un élément moteur, non seulement pour le fonctionnement interne des services publics, mais également pour le monde économique local. Les valeurs du solidarisme sont respectées dans ce budget, avec une volonté de politique sociale maintenue : la cantine à 1 €, les tarifs adaptés pour la petite enfance et nos seniors, les activités sportives et culturelles.

L'empathie reste un pilier en matière de politique municipale. Il faudra bien évidemment, comme je l'avais suggéré lors du débat d'orientation budgétaire, une analyse trimestrielle fine de chaque partie du budget pour suivre le cap et trouver des moyens d'adaptation si besoin. Les finances sont intimement liées à l'économie et inversement. Au niveau national, il s'agit d'ailleurs d'un même ministère, et je pense que cette idée est à creuser pour notre commune à l'avenir, car tout est lié, imbriqué. Quand il y a la tempête, les investissements de la commune sont un phare pour le monde économique, un repère pour les entreprises, les artisans, les commerçants. Nous avons cette responsabilité, ce devoir, car de ce budget que nous votons dépendent de nombreux emplois. Alors qu'Istres a subi ces derniers mois une quarantaine de procédures collectives, redressements et liquidations judiciaires, faisons ensemble que chaque euro investi bénéficie à nos citoyens istréens et entressenois mais également à tous ceux qui travaillent et font vivre l'entrepreneuriat sur notre Ville.

L'an prochain sera un autre combat. 2026 apportera son lot de projets, de discussions, de débats animés. Beaucoup se présenteront sur la ligne de départ et, comme toujours, une seule écurie gagnera. Je souhaite, comme depuis 2008, avant tout la victoire d'Istres. Pour cela, je me dois d'apporter mon soutien, à la place qui est la mienne, à ce budget et je voterai pour.

**M. le MAIRE**. - Merci, Monsieur Mayor.

Monsieur Prétot ?

**M. CAILLAT**. - Attendez, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE**. - Pardon, excusez-moi.

**M. CAILLAT**. - Non, ce n'est pas grave. Aujourd'hui, je suis là, on peut discuter. J'ai regretté qu'au dernier Conseil municipal, alors que j'étais absent pour cause de maladie,

vous avez encore une fois, à fleurets mouchetés, mis en cause ma gestion lorsque j'étais maire...

**M. le MAIRE**.- Je vais reprendre, ne vous en faites pas.

**M. CAILLAT**.- Oui... Lorsque j'étais maire il y a vingt ans.

J'ai appris, peut-être, à écouter. Même budget, toujours les mêmes causes : tout ce qui réussit, c'est vous, tout ce qui a échoué, ce sont les autres. Moi, je m'étonne que vous puissiez regretter que le Gouvernement prenne des décisions très compliquées pour nous, alors que vous avez fait ouvertement la campagne pour M. Macron. Après, il ne faut pas vous étonner, quand on soutient, après, de retrouver quelque chose.

Je pense que M. Prétot, dans son intervention, a redit la même chose que ce qu'il dit depuis plusieurs années, et on peut au moins lui reconnaître une constance. Mais cette constance n'est pas difficile, car vous nous faites la même chose à chaque fois. Par contre, j'ai aussi écouté M. Mayor, je crois qu'il a oublié qu'il a été adjoint délégué aux finances, car j'ai eu l'impression d'entendre l'adjoint délégué aux finances de la ville d'Istres. Après, comme il le dit lui-même, il y aura plusieurs personnes sur la ligne de départ et, effectivement, une seule arrivera. Mais aujourd'hui, personne ne peut dire qui arrivera. En tout cas, je suis un peu surpris.

Quant à moi, je ne vais pas m'éterniser, on pourrait citer mille choses. Pas mille, mais beaucoup. Je voudrais juste faire une remarque. Comme, par indécatesse, vous m'avez cité encore une fois, vingt ans après, je voudrais dire une petite chose. Les budgets, à ce moment-là, étaient de 60 M€. Ils ont entre-temps été pratiquement multipliés par trois. Juste une petite chose : au lieu de m'attaquer quand je ne suis pas là, répondez-moi franchement, l'endettement de la ville d'Istres, lorsque j'ai démissionné au mois de novembre 2006, était de combien ? 11 800 €. Lorsque Mme Joulia vous a rétrocedé le siège quinze ou dix-huit mois après, l'endettement était toujours du même montant. Aujourd'hui, pourriez-vous nous dire quelle est la hauteur de l'endettement de la Ville ?

**M. le MAIRE**.- Bien sûr, et avec facilité !

**M. CAILLAT**.- Attendez, Monsieur le Maire, je n'ai pas fini. Et aussi nous dire peut-être quel sera le montant des intérêts que nous allons devoir rembourser ? Parce que si mes calculs sont bons – il faut faire attention, vous savez, à force, on finit par apprendre –, on ne sera pas loin de...

**M. le MAIRE**.- Oui... Un peu tardivement, quand même.

**M. CAILLAT**.- Oui, mais ce n'est pas grave, je ne suis pas pressé, moi. Je vous l'ai dit dix fois, Monsieur le Maire, dix fois : je ne suis pas pressé. J'ai appris la patience, croyez-moi. Vous m'avez obligé à apprendre la patience.

Je crois même, en faisant des petits calculs, car je ne suis pas très fort en calcul, même si, parfois, comme le disait un célèbre habitant de la Drôme, il faut savoir faire l'âne pour avoir le foin. Les anciens avaient souvent raison. Je crois que là, dans les mois qui viennent, vous verrez, on ne sera pas loin de 10 M€ de remboursement des emprunts que vous avez faits, et que vous allez renouveler, parce que là, on repart pour un emprunt de 6 M€. On repart, voilà.

**M. le MAIRE**.- Extraordinaire...

**M. CAILLAT**.- Cela ne va donc pas vous étonner, je voterai contre le budget.

**M. le MAIRE.** - Oui... Bon.

**M. CAILLAT.** - Oui, bien sûr.

**M. le MAIRE.** - Non, mais peu importe. Peu importe. Je vais répondre, parce que c'est le plus facile. Permettez, j'inverse un peu les rôles. C'est plus facile.

**M. CAILLAT.** - Oui... Allez.

**M. le MAIRE.** - Un rappel, Monsieur Caillat. Effectivement, non pas par indécatesse. Honnêtement, vous avez raison sur un point : cela n'a pas trop d'intérêt, si ce n'est que cela rappelle des éléments de manière factuelle, historique et chronologique. Les causes entraînent toujours des effets, et vous avez été à une époque une grosse cause de différents malheurs que la Ville a connus. « Point barre ». Et de temps en temps, lorsqu'effectivement, vous faites une leçon, comme cela, à droite, à gauche, gentiment, il ne faut quand même pas oublier ce que l'on a fait soi-même. Je vous le répète, 15,4 M€...

**M. CAILLAT.** - C'était 14,7 M€.

**M. le MAIRE.** - 15,4 M€ ou 14,4 M€, on n'est pas à un million près avec vous. 14,4 M€, c'est...

**M. CAILLAT.** - Oh oui, ce n'est pas votre argent, c'est de l'argent public.

**M. le MAIRE.** - Je ne vous ai pas coupé. 14,4 M€ que vous avez toujours niés, sauf que...

**M. CAILLAT.** - Donnez-moi les chiffres.

**M. le MAIRE.** - ...la meilleure preuve, c'est qu'il y a eu un plan de redressement et qu'il a fallu juguler cette indécatesse que vous avez faite.

Alors, maintenant, pour répondre à la question. Vous êtes quand même extraordinairement, soit « culotté », soit d'une manière... Vous dites que vous apprenez, mais il y a des choses que vous n'avez pas encore apprises. Effectivement, vous avez raison de le dire, quand vous étiez aux responsabilités, il y avait 11 000 €...

**M. CAILLAT.** - 11 700 €...

**M. le MAIRE.** - Oui, peu importe, allez.

**M. CAILLAT.** - 11 700. Et quand...

**M. le MAIRE.** - Ne me coupez pas pour des bêtises.

**M. CAILLAT.** - ...Nicole est partie, pareil.

**M. le MAIRE.** - Voilà, c'est pareil. Aujourd'hui, il y a 45 M€, sauf qu'il y a un élément qui est quand même extraordinaire, qui est qu'à cette époque-là, vous n'aviez pas à dépenser un penny, un euro, une roupie, ce que vous voulez, parce que c'est le SAN qui le faisait à votre place. Et à partir du moment où le SAN le faisait à votre place, c'est lui qui engageait les ressources, c'est lui qui engageait les emprunts. Et il a emprunté pour le compte de la ville d'Istres sans faire peser cela sur elle. C'est pour cela que vous n'avez pas à glousser, à vous glorifier, à vous honorer de votre gestion...

**M. CAILLAT**.- Mais je ne me... C'est vous qui me cherchez à chaque fois.

**M. le MAIRE**.- ...à zéro emprunt. D'une part, vous n'aviez pas la faculté d'emprunter et, d'une part, vous n'aviez pas la possibilité d'emprunter parce que vous n'aviez pas la dépense au bout, c'est quelqu'un qui le faisait à votre place.

Vous avez compris, cela ?

**M. CAILLAT**.- Oui, oui.

**M. le MAIRE**.- Ce n'est pas compliqué, quand même.

**M. CAILLAT**.- Mais je le dis toujours.

**M. le MAIRE**.- Non, là, vous l'avez simplement oublié et vous demandez : « Comment se fait-il que, maintenant, vous êtes à 45 M€ ? » Bon.

Deuxièmement, sur les 45 M€, une petite réponse en même temps : on oublie que s'il y a un chiffre qui peut paraître faramineux, il est dans la moyenne nationale et on est même un peu en dessous de la moyenne nationale... Laissez-moi finir, s'il vous plaît. Ne faites pas le petit Caillat, là, et restons chacun à sa place.

Sauf que vous oubliez aussi que ce sont des emprunts qui ont été transférés avec les équipements et que ce n'est pas de l'argent que nous avons emprunté mais que nous avons maintenant le devoir d'emprunter, car on nous a donné la compétence et les moyens financiers pour le faire. Ainsi, à l'intérieur de ce poste-là, Monsieur Caillat, même si c'est à une certaine hauteur, nous ne remboursons pas à hauteur de nos ressources propres, de nos ressources municipales l'élément de 45 M€.

Vous avez compris, cela ?

**M. CAILLAT**.- Oui, ne vous inquiétez pas.

**M. le MAIRE**.- Et vous, vous avez aussi compris ? Ce qui veut dire qu'on est largement en dessous.

Pour terminer, j'entends de grandes plaidoiries sur « les emprunts, les emprunts ». Vous devriez quand même, vous autres, avoir une gymnastique comptable qui s'apparente à la réalité et surtout aux moyens que la législation met à notre disposition, voire à l'obligation du marché. C'est effectivement l'emprunt. L'emprunt, ce n'est pas quelque chose, je dirais, qui est malsain. Ce n'est pas une faute. Ce n'est pas parce que l'on a une crainte de ne pas pouvoir assumer une perte... C'est un outil de gestion supplémentaire pour que l'investissement puisse être réalisé.

Vous avez compris, cela ? Bon, vous avez compris. C'est donc un élément de gestion.

Je signale quand même à ceux qui jouent aux gens scandaleusement étonnés, et M. Caillat en fait partie, que l'on emprunte 6 M€... On n'emprunte pas 6 M€ de plus, Monsieur Caillat, on emprunte 6 M€ – vous allez comprendre la différence – supplémentaires, et ce n'est pas « de plus ».

**M. CAILLAT**.- Ce n'est pas « de plus », c'est supplémentaire. La dialectique !

**M. le MAIRE**.- Je vais vous expliquer la nuance.

**M. CAILLAT**.- Formidable.

**M. le MAIRE**.- Je vais vous expliquer la nuance !

**M. CAILLAT**.- Vous pouvez noter, ce n'est pas « en plus », c'est cumulable.

**M. le MAIRE**.- Non, mais je vais vous expliquer la nuance, Monsieur Caillat !

**M. CAILLAT**.- Oui, allez-y, allez-y.

**M. le MAIRE**.- Je vais vous expliquer la nuance. Et je répondrai en même temps à M. Mayor. Je vais vous expliquer la nuance. C'est que dans le plan de...

**M. CAILLAT**.- Ne répondez pas à M. Mayor.

**M. le MAIRE**.- Non, mais vous faites celui qui dit : « Allez, encore 6 M€ de plus. Vous vous rendez compte, avec tout ce qu'on a, 6 M€ de plus ! »

**M. CAILLAT**.- Mais c'est la vérité !

**M. le MAIRE**.- Non !

**M. CAILLAT**.- Mais si !

**M. le MAIRE**.- C'est extraordinaire...

**M. CAILLAT**.- Mais c'est la vérité.

**M. le MAIRE**.- ...quand même, d'être aussi borné, excusez-moi !

**M. CAILLAT**.- Oui, oui...

**M. le MAIRE**.- Je vous signale, même si vous ne l'avez pas voté, mais d'autres l'ont fait à votre place et c'est le cas de la majorité, que c'est exactement la mécanique annuelle du plan d'emprunt depuis le départ !

**M. CAILLAT**.- Oui, depuis 2020.

**M. le MAIRE**.- Depuis le départ, voilà !

**M. CAILLAT**.- Depuis 2020. Moi, je me base sur la période depuis que je suis élu.

**M. le MAIRE**.- Ce qui veut dire que ce n'est pas en plus, mais que c'est supplémentaire, parce que c'est l'année. Mais comme, en plus, et cela, vous devriez le savoir aussi...

Laissez-moi finir, s'il vous plaît, je n'ai pas encore terminé et j'ai préparé une petite réponse à M. Prétot.

**M. PRETOT**.- Ah, cela fait du bien.

**M. le MAIRE**.- Eh oui.

**M. PRETOT**.- C'est trop d'attention.

**M. CAILLAT.**- Il n'y en aura qu'un à l'arrivée. Il n'y en aura qu'un, comme disait M. Mayor. Mais il n'a pas compris qu'il ne pouvait pas y avoir deux maires.

**M. le MAIRE.**- (*Montrant du doigt M. Caillat*) Il n'est pas compétitif depuis longtemps, rassurez-vous, Monsieur Prétot. Vous n'aurez pas beaucoup de difficultés à être outsider.

Je reviens, Monsieur Caillat, à ce que vous dites. La notion d'emprunt, bien sûr, elle est possible et elle est obligatoire lorsque l'on a un élément majeur qui est la volonté de développer cette ville et de faire des investissements qui sont, je dirais, utiles. Après, chacun peut considérer l'utilité de quelque chose, cela peut être subjectif pour certains. Mais, en tout cas, c'est ce qui fait la force de notre politique. Voilà.

Cela étant dit, Monsieur Prétot...

**M. PRETOT.**- Ah ! Cela a l'air d'avoir été bien rédigé avant que je parle.

**M. le MAIRE.**- Je vais faire une petite acrobatie en passant de Caillat à Mayor en les laissant chacun de leur côté, car de temps en temps, ils se rapprochent, de temps en temps, ils se mélangent, puis ils s'écartent, bref. Mais sur les emprunts, vous avez parlé à peu près de la même chose.

**M. CAILLAT.**- Quand vous aurez fini de croire que tout le monde se rapproche...

**M. le MAIRE.**- Il est « gonflant ». Il vaut mieux que vous soyez absent, parfois. Franchement, laissez-nous parler ! Bon.

Vous parliez des emprunts. Je vous rassure sur deux choses. D'abord, les 3 M€ supplémentaires de la vente des choses qui vont compenser l'emprunt. Vous auriez dû ajouter, vous l'avez dit, c'est bien, cela viendra en supplément, mais ce n'est qu'une étape. Il y en a deux. Et la valeur financière de l'opération est de plus du double, une excellente opération faite par la commune. C'est simplement pour vous dire que cet emprunt-là, qui est un emprunt d'avancement, c'est-à-dire un emprunt relais, va être remboursé lorsque les promesses de vente qui ont été signées, et parce qu'elles ont été légèrement repoussées à cause d'un problème de dépôt de permis de construire – je vous l'ai dit il y a quinze jours –, et ces permis de construire ont été levés par la DDTM elle-même, qui a considéré que les remarques qu'elle avait faites n'étaient pas justifiées. À partir de là, tout rentre dans l'ordre et on reçoit l'argent qui était prévu.

Monsieur Prétot, ce qui est bien avec vous, c'est que vous me dites « nous, on est toujours sur la même ligne », et c'est vrai que le bateau suit son cours. Avec vous, il n'y a jamais d'originalité dans vos propos. Jamais. Alors, vous prenez un ton doucereux, quelquefois même mielleux, qui veut donner l'aspect de celui qui réfléchit, et quand on réfléchit, c'est qu'obligatoirement on dit la vérité. Il y a une espèce d'effet, comme cela, de communication positive que vous donnez à vos propos. Malheureusement, les choses ne sont pas tout à fait comme vous le dites.

D'abord, de manière générale – on reviendra après dans les détails –, quelque temps après, six ans après, puisque, visiblement, c'est le segment de temps qui intéresse le raisonnement de chacun, vous vous présentez avec le même type de vision et le même type de raisonnement. Et vous avez une espèce, comment dirais-je, de facilité, plus que de la facilité, une nature à dégrader – dégrader, le mot est faible –, ce qui est finalement l'objet extraordinaire de votre intention politique. Vous vous êtes dit que vous seriez maire un jour, mais pour prendre le chemin du pouvoir et avoir une chance de réussir, encore faut-il avoir le sens des réalités et avoir un caractère, une propension à proposer des choses qui sont utiles

et qui correspondent à l'attente des gens. Là aussi, il y a une part subjective, car l'intention politique que l'on peut avoir et qui repose sur son imagination, son éducation, ses échanges avec la population peut être différente d'une personne à l'autre, et cela, je le comprends très bien, mais il y a quand même des lignes de force qui doivent être sensiblement similaires.

Je prendrai un exemple, un exemple récent qui remonte à hier après-midi. Je vais parler de la préfète qui s'est émerveillée de ce que l'on savait faire – et que vous n'avez jamais très appuyé – et je parlerai aussi de la réunion que l'on a eue hier matin avec Alain Bernardet au Pôle aéronautique, un des éléments que vous reprenez comme positif, qui, au-delà du sujet – je vous en parle trente secondes, car ce n'est pas le but –, nous a témoigné de ce que l'on a une ville, et vous n'avez aucune conscience de cela, qui recèle d'attractivité, parce qu'elle est l'émanation d'une volonté politique et d'actions de diverses entités qui, tout en même temps, jouent favorablement. Cela fait partie des acteurs économiques, cela fait partie des institutionnels, cela fait partie des acteurs politiques, et cela fait partie, bien sûr, du personnel qui travaille pour cela. Votre discours est à des années-lumière des réactions de ces gens. J'ai rencontré, deux jours avant, un des responsables de la zone économique du Tubé, qui s'intéressait un peu aux choses et qui m'a dit qu'il aurait préféré que les choses arrivent plus vite, mais qu'on n'était pas responsable des réactions de l'Etat et qu'aujourd'hui cela arrivait. Vous ne pouvez pas savoir l'espèce d'éclaircie et l'assurance qui font que les résultats sont là. Il n'y a que vous qui pensez le contraire. Il n'y a que vous. Il n'y a que vous et vous le notez de manière habituelle à chaque exercice ou à chaque occasion où vous avez à mesurer une certaine différence entre ce que vous pouvez faire et ce que vous pouvez imaginer.

Vous savez, ce qui nous sépare, c'est plus important que les chiffres, c'est plus important qu'une vision politique différente au sens droite/gauche. Ce qui nous sépare, c'est un monde culturel. Un monde culturel. Vous avez l'âge pour être un jeune homme, mais vous avez l'âge d'un vieux. La culture du raisonnement qui amène à ce qui doit être propice et géniteur pour les gens, vous en faites abstraction et cela commence par la réponse du cadre de vie à la réalité économique, qui s'appelle l'habitat. Et cela me paraît quand même curieux que vous, vous en soyez là, car vous êtes celui qui veut démontrer auprès des collègues militaires que vous avez un petit rôle éventuel à jouer, et au moment où il y a quelque chose de majeur pour eux qui est l'installation de leur patrimoine humain, c'est-à-dire de leurs collaborateurs, des fonctionnaires, des militaires, hop, vous êtes contre l'habitat. Quelquefois même, quand vous êtes favorable, vous dites qu'il faut le doser en fonction d'eux.

Et là aussi, je vois bien comment vous évoluez dans le sillage d'acteurs institutionnels de la formation, vous n'êtes pas capable de comprendre ce qu'ils vous disent tous les jours, ce que disent les gens qui appartiennent au monde économique, que vous côtoyez, paraît-il, en permanence. Ils vous disent que l'élément le plus important des chefs d'entreprise, c'est la rapidité pour savoir dans quel cadre ils vont pouvoir évoluer. Et la rapidité, c'est prendre des décisions qui seront utiles au moment où ils en auront besoin. Cela s'appelle l'écoute et l'anticipation. Et cela, vous en faites abstraction. Oh non, vous trouvez qu'il y a trop de choses, oh non, il y a trop de « trucs ».

Cet élément qui pour moi n'est qu'une partie de l'habitat, c'est-à-dire qui est généré par – excusez-moi pour le terme un peu prétentieux – la puissance de cette ville, vous le déniez, parce que, de toute façon, vous avez décidé qu'elle était en déclin. Vous l'avez « peinturlurée » en déclin. Il n'y a que vous qui pensez cela, « peinturlurée » en déclin. Moi, cela ne me dérange pas que vous soyez l'oiseau de malheur, que vous ne fassiez rêver personne, mais la réalité n'est pas tout à fait celle-là.

**M. PRETOT.** - Mais vous non plus, vous ne faites rêver personne.

**M. le MAIRE.**- C'est comme quand il y a des gens qui prennent de la « moumoute » verte pour dire « je suis écolo, je suis écolo » et qui disent « ici, ce n'est pas une ville écolo ». Il n'y a qu'à voir le nombre de mètres carrés par habitant pour constater, sans même avoir à se promener dans la Ville, sans même devoir la traverser, que c'est une ville qui repose, là aussi, sur un caractère végétalisé et donc humain. Tout cela fait partie d'une espérance de réalité et de vie.

Oui, c'est votre défaut, cela. Quand vous faites des gros yeux, on a l'impression...

**M. PRETOT.**- Non, là, pardon, c'est vous qui êtes déconnecté.

**M. le MAIRE.**- ...que ce que l'on vous dit ne peut pas atteindre votre raisonnement.

Maintenant, on va arriver au rôle que vous vous donnez, à cette gesticulation pour laisser entendre que vous, vous êtes un docte professeur qui sait faire les choses et que moi...

**M. PRETOT.**- Non, j'ai juste des convictions différentes.

**M. le MAIRE.**- ...depuis dix ans, je suis le pauvre imbécile qui amène la Ville à la ruine. Vous avez quelques exemples saillants.

Alors, comme je savais que vous n'aviez pas d'originalité et que j'allais retomber sur les mêmes péripéties qui se veulent officielles...

**M. PRETOT.**- Vous avez sollicité votre cabinet conseil.

**M. le MAIRE.**- ...pas tout à fait médiatiques, puisqu'aujourd'hui, vous êtes privé d'avoir vos propres caméras, peut-être parce que vous avez le sentiment que ce que vous avez à dire n'a pas trop d'intérêt et de justification, moi, je me suis livré à un petit verbatim de Prétot. J'ai repris le florilège de tous les éléments, d'année en année, de budget en budget, de ce que vous décrivez comme un parcours de la « dégradation », un parcours de la « défaillance », un parcours de « l'enlèvement »...

**M. PRETOT.**- Je devrais faire le vôtre sur tous les projets.

**M. le MAIRE.**- ...amené à ce jour. Voilà. Alors, pour cela, vous avez plusieurs cordes à votre arc. L'élément général, bien sûr, c'est de faire croire que l'on est capable de proposer des choses en modifiant les réalités, en les transformant et en changeant les chiffres par rapport à ceux qui sont réels. Pour cela, vous avez une faculté, et je me demande comment on n'a pas pu... Ou l'on n'a peut-être pas voulu le démontrer, tellement vous êtes anodin. Mais vous avez cette faculté de transformer ce qui est positif en négatif, et je vais vous citer à la fois les exemples, les chiffres et les années.

Alors, vous avez bien sûr plusieurs éléments. Vous tapez sur l'épargne en mélangeant le côté net et brut. Comme cela, on fait un peu de mélange.

**M. PRETOT.**- Non, justement, en faisant bien la distinction.

**M. le MAIRE.**- On va y arriver, on va y arriver. Patience, on va y arriver.

**M. PRETOT.**- Oui ! Alors allez-y quand même, parce que c'est long.

**M. le MAIRE.** - Avec vos phrases, entre guillemets, sic.

**M. PRETOT.** - Je vais faire les mêmes que vous et je pense qu'on va « rigoler ». Quand on parlera de l'autoroute, etc. Je vais vous ressortir les archives.

**M. le MAIRE.** - Sic. C'est-à-dire que Prétot, ouvrez les guillemets, sic.

Et après, vous avez bien sûr l'emprunt, on y a fait allusion tout à l'heure, parce que vous aussi, vous oubliez certaines choses.

**M. PRETOT.** - Vous ne comprenez toujours pas sur l'emprunt. C'est fou.

**M. le MAIRE.** - Vous dites également un élément sur « ma faculté à être... » Je ne vais pas dire cela, parce qu'on pourrait croire que... J'allais dire le vassal. Enfin, tu vois, le « soumis à la métropole », alors qu'on ne voit que des intérêts. Bref, vous avez cette faculté à créer des éléments particulièrement nocifs, alors que la situation est claire, nette, positive et favorable.

Aussi, je me suis livré... Parce que l'on peut avoir une posture d'opposant, c'est normal. M. Caillat est un adepte, il nous l'a d'ailleurs dit franchement dès le premier jour, « je suis dans l'opposition, donc je boxe contre ». Cela ne me paraît pas très intelligent, mais c'est comme cela et je peux le comprendre. On peut effectivement comprendre. Mais de là à dénaturer les postures des autres, parce qu'on a la majorité et que l'on fait des choses, qui seraient obligatoirement illisibles, voire pleines d'erreurs, là, il y a une passerelle que je ne prendrai pas. Par contre, je ne vous parle pas des interventions qui sont complètement erronées et mensongères quand elles ne sont pas loufoques.

J'ai oublié de parler aussi de la sincérité budgétaire. On y reviendra, car vous l'avez remise en question plusieurs fois.

**M. PRETOT.** - En 2014, oui.

**M. le MAIRE.** - Concernant l'épargne, parce que cela, c'est votre souci, vous considérez que l'épargne nette est négative, et vous dites : « À partir du moment où elle est négative, vous ne pouvez rien faire à côté, donc c'est pour cela que vous empruntez. » Mais on oublie les ressources qui vont la couvrir. Alors, on y arrive.

Concernant l'épargne, les tentatives de leçons sont basées sur des critiques qui ne sont pas justifiées. À chaque débat sur les orientations budgétaires et à chaque vote du budget, vous nous sortez la même rengaine : « l'épargne nette est négative et les fonds ne sont pas suffisants pour les rembourser ». C'est ce que vous dites. En réalité, les éléments sont donnés dans différents documents d'orientations budgétaires qui indiquent des évolutions. Il ne faut pas arranger les chiffres à votre avantage et au service de la présentation vers laquelle vous voulez tendre pour accuser plus que nécessaire.

De toute façon, dans votre raisonnement, il y a un élément de base que vous laissez de côté, qui est que la Ville dépense parce qu'elle a investi. Et, je le répète, elle emprunte pour compléter le manque de ressources. Ce n'est pas un principe, c'est une volonté politique qui s'appuie sur « faire toujours mieux pour les nôtres » et sur le sentiment que les services publics que l'on apporte... On pouvait ne pas faire les Micro-Folies ; certains peuvent dire que c'est un élément qui vient ajouter un petit plus. Moi, je pense que c'est un grand plus, alors qu'il y a déjà des éléments culturels majeurs. On pourrait donc ne pas le faire, mais nous, on le fait. On en a envie. On peut en parler plus directement, puisque c'est municipal et que ce n'est pas métropolitain, et à partir de ce moment-là, on pourrait

refuser. On ne le refuse pas. On investit pour effectivement faire des choses. Et quand d'autres le font à notre place, on est aussi content.

Nous avons donc fait des choix, je pourrais dire une politique financière courageuse et volontariste, mais je peux dire que l'épargne nette peut être aussi négative si elle est couverte – cela, vous l'oubliez complètement – par certaines ressources propres d'investissement qui ne sont pas obligatoirement liées à l'exercice, puisqu'il y a une notion de prévision, non pas d'hypothèse, de certitude arrêtée, mais de versement, et qui amènent pendant un certain temps à attendre, notamment pour le Fonds de compensation de la TVA qui vient bien après, la taxe locale d'équipement et les produits de cessions d'immobilisations.

Tout cela amène donc quand même une réalité qui n'est pas comparable à ce que vous dites. C'est cela, le plus important. Vous proférez des accusations sur des choses qui sont infondées, même mensongères.

Non, vous pouvez dodeliner. Mais vous n'avez jamais eu le courage, l'honnêteté de venir. Peut-être que l'emploi du temps vous empêche d'aller aux commissions. Mais vous avez eu le temps pour aller ailleurs, j'ai remarqué, et largement, où votre travail n'était pas obligatoirement utile.

**M. PRETOT.**- Pour quoi faire ? Pour demander ce que je vais voter deux jours après ? Pour quoi faire ?

**M. le MAIRE.**- Mais je vous signale, Monsieur, que si vous aviez eu l'honnêteté ou le courage d'aller voir M. Gineste – où est-il – ou M. Notarianni, vous auriez été rassuré. Mais vous ne voulez pas être rassuré, vous restez avec vos œillères sur ces éléments.

**M. PRETOT.**- Ça doit être cela.

**M. le MAIRE.**- Moi, je vous conseille de le faire. Ayez le courage de le faire, ayez l'honnêteté de le faire. On ne vous enlève pas le droit de le penser, mais est-ce que c'est bien de le penser ? Donnez-moi les chiffres. Bon, on continue.

L'épargne nette, donc, souvent utilisée à des fins politiciennes, vous ne l'avez jamais expliquée. Jamais.

**M. PRETOT.**- Ah si.

**M. le MAIRE.**- Elle peut être négative et c'est le cas certaines années, mais le fait qu'elle soit négative ne nécessite pas – je viens de vous l'expliquer – de pousser des cris d'orfraie. Elle est parfois négative parce que la commune investit, dans la mesure, je le répète, où elle est en attente de ressources qui vont automatiquement arriver. Qui vont arriver. Se jeter sur des interprétations hâtives et surtout faire fi de la réalité lors des orientations budgétaires me semble inutile et, surtout, va à l'encontre de la prudence avec laquelle nous rédigeons le document. L'important, il faut quand même que vous le sachiez, ce n'est pas de faire des annonces et de faire de la politique à la tribune, car cela, c'est pour ce que vous imaginez être utile à l'extérieur. La vérité, c'est la responsabilité de la vie de tous les jours. C'est prendre des décisions qui amènent des choses qui sont réalistes, avec des réponses à faire aux citoyens et à nos propres personnels chargés d'apporter ce service. C'est là qu'il faut être prudent, et cette prudence amène inévitablement à respecter la vérité. La vérité. J'aimerais donc que vous ayez un peu ce sentiment...

**M. PRETOT.**- La vôtre ou celle de la CRC ?

**M. le MAIRE.**- ...que vous n'avez pas en face de vous des gens qui sont perdus.  
En réalité, il faut concéder à M. Prétot, parce que moi je suis pour la vérité des choses...

**M. PRETOT.**- Oh oui, tiens...

**M. le MAIRE.**- Oui, oui. ...qu'on a eu une épargne négative une seule fois.

**M. PRETOT.**- Non.

**M. le MAIRE.**- Une seule fois, une seule fois....

**M. PLANELLES.**- C'est une blague !

**M. le MAIRE.**- ...et c'était largement explicable... Vous pouvez railler. Vous, vous ne comprenez rien, de toute façon. M. Prétot, lui, il comprend les choses, mais il est...

**M. PRETOT.**- Ah oui, je comprends bien. Je comprends bien que quand on parle à un mur...

**M. PLANELLES.**- Oui, on parle à un mur.

**M. le MAIRE.**- ...par le Covid. Le Covid. Vous l'avez oublié, celui-là.

**M. PRETOT.**- Oui, et l'invasion des Huns aussi.

**M. PLANELLES.**- Et Pearl Harbor.

**M. le MAIRE.**- Vous l'avez oublié. Le Covid n'a pas eu de répercussions sur les comptes de la collectivité.

**M. PRETOT.**- Si, Monsieur Bernardini.

**M. le MAIRE.**- Je vous le rappelle, on a eu 2 M€ de ressources perdues, parce que les services n'ont pas été rendus, et on a mis 2,5 M€ de participation. Cela fait donc 4,5 M€. À ce moment-là, vous pouvez comprendre que l'épargne soit négative. C'est la seule année.

**M. PRETOT.**- Non.

**M. le MAIRE.**- Vous pouvez dodeliner de la tête. Si vous êtes aussi sûr de vous, allez voir M. Gineste. Allez voir M. Gineste...

**M. PRETOT.**- Je lui expliquerai le calcul que j'ai fait en Conseil municipal : épargne de gestion, épargne brute, épargne nette...

**M. le MAIRE.**- Courez, courez.

Contrairement à ce que vous avez affirmé et prétendu – je ne sais pas de quels travaux de professeur vous les tirez –, je vous cite : « *J'ai fait le calcul. L'épargne est déficitaire d'un peu plus de 2 M€. Quand on fait le calcul, on arrive à un résultat où l'on se retrouve avec 2,7 M€ d'épargne négative.* »

**M. PRETOT.**- C'était en quelle année ?

**M. le MAIRE**.- C'était le 12 avril 2023, ce n'est pas très loin.

**M. PRETOT**.- Non, ce n'est pas très loin.

**M. le MAIRE**.- Eh bien, mes chers collègues, au moment où M. Prétot disait cela, l'épargne était nette à plus de 1,2 M€. Voilà.

**M. PRETOT**.- Mais pas du tout.

**M. le MAIRE**.- Après, on peut transformer tous les chiffres que l'on veut pour asseoir une position et proférer des accusations, mais la réalité, elle est là. Et la réalité, elle dément ce que vous dites.

En 2024, ce qui n'est pas très loin non plus : *« Cette année encore, je suis surpris et consterné – vous parlez de moi – que vous m'expliquiez qu'on va avoir une épargne positive, alors que lorsqu'on refait le calcul des chiffres et que vous nous donnez les chiffres, non, elle ne sera pas, comme vous le dites, très légèrement positive mais clairement négative de 2,4 M€. Je pense qu'il faut revoir vos calculs. »* Sur un ton professoral, assuré, etc.

**M. PRETOT**.- Oui, parce que vous ne savez toujours pas calculer une épargne nette.

**M. le MAIRE**.- Les calculs ont été faits, ils ont été faits avant, c'est-à-dire qu'ils sont faits au moment où l'on vous les présente, et vous ne voulez pas les voir. Mais je vous les répète quand même. Et là, Monsieur Gineste, si M. Prétot ne vient pas à vous, venez à lui et vous lui mettez cela sous les yeux.

**M. PRETOT**.- Il va même me donner un cours.

**M. le MAIRE**.- Une nouvelle fois, vous me permettez de refaire les calculs, et là, « patatras » ! L'épargne nette clairement négative est en réalité de 1 M€. Voilà. Et vous pouvez effectivement proférer des accusations selon lesquelles...

**M. PRETOT**.- Voilà, tout va bien, Madame la Marquise.

**M. le MAIRE**.- ...on est sur le déclin. On est sur le déclin et, au même moment – comment dirais-je –, on remet en cause toutes les plaques dorées que l'on inaugure. Et effectivement, il n'y a pas le nom de M. Prétot. Cela montre quand même la réalité du service que l'on veut rendre à la population qui, d'étage en étage, va vers un paroxysme des services publics.

D'ailleurs, Monsieur Prétot, je trouve votre analyse un peu curieuse. Vous affirmez : « Vous dites des choses et, finalement, il n'y a rien de nouveau. » Bien sûr qu'il n'y a rien de nouveau, bien sûr, car c'est la dureté, dans le bon sens du terme, de notre politique depuis des années. Et quand on vous dit qu'une masse salariale correspond à un service public, cela signifie que c'est sédimenté d'année en année, mais ce n'est pas parce que c'est sédimenté d'année en année et qu'il n'y a pas le côté médiatique de la nouveauté, qu'il n'y a pas l'existence de la réalité de la dépense. Quand vous étiez en culotte courte avec quelqu'un qui vous donnait un livre pour que vous puissiez regarder les choses dans une classe, notre politique était déjà établie. Et aujourd'hui, si on la rappelle, ce n'est pas pour dire « on a fait cela en plus par rapport à l'an dernier », pas du tout, c'est parce que cela s'ajoute à tous les éléments, comme Nexus cette année. Vous voyez ? Et cela mérite quand même d'être dit, car c'est la valeur du service public qui fait la notion de notre dépense à couvrir.

Baissez un peu plus la tête, là vous commencez à comprendre. On continue.

**M. PLANELLES**.- C'est une blague.

**M. le MAIRE**.- On continue.

**M. PRETOT**.- Je pense que là, il n'y a que vous qui vous comprenez.

**M. le MAIRE**.- Non, non, on continue. Monsieur Prétot, moi, je n'invente rien. Je me sers simplement...

**M. PRETOT**.- Moi non plus, je n'invente pas. Les chiffres, ce sont les vôtres.

**M. le MAIRE**.- ...je me sers simplement de vos accusations pour répondre, chiffres à l'appui.

**M. PRETOT**.- Vous pouvez. Oui, chiffres à l'appui.

**M. le MAIRE**.- ...chiffres à l'appui. Les chiffres à l'appui, ce n'est pas ce que je vous dis au moment où je dois répondre à ce que je considère comme un mensonge, ce n'est pas cela. C'est la vérité des chiffres à l'appui...

**M. PRETOT**.- Oui, c'est bien ce que je vous dis.

**M. le MAIRE**.- ...dans des éléments officiels, c'est-à-dire ceux que je sors parce qu'ils sont faciles à sortir...

**M. PRETOT**.- Ce n'est pas moi qui les ai « pondus », les chiffres.

**M. le MAIRE**.- ...et ceux que vous, vous couvrez d'un loup sur le visage pour ne pas les voir.

**M. PRETOT**.- Ce sont les vôtres que j'ai lus.

**M. le MAIRE**.- Maintenant, on va passer à la dette. Vous savez, il y a eu une époque où des gens – je ne sais pas si ce sont des « copains » de Caillat, en tout cas c'était sous le même « truc » – disaient toujours... Mais ce n'est pas sûr, ce n'est pas...

**M. CAILLAT**.- Alors, n'en parlez pas. (*Rires*)

**M. le MAIRE**.- Non, non, ce n'est pas sûr, mais... Il y a 90 % ! Vous ne vous rappelez pas l'un de vos « copains » – alors, je ne vais pas dire son nom, parce que je le connais pertinemment – qui disait : « La dette a été multipliée par 18 000. » Vous ne vous en souvenez pas ? Eh bien, je vais vous le dire, c'est quand vous faisiez bras dessus, bras dessous avec Monsieur... Comment il s'appelait, le « gars » d'Entressen ? Comment ? Jarema. Jarema, enfin !

**M. PLANELLES**.- Il est à la retraite.

**M. le MAIRE**.- Oui, oui, mais bras dessus, bras dessous. Vous ne vous en souvenez pas, mais moi, je m'en souviens. C'était quand le Parti socialiste vous rassemblait.

Bref, tout cela... 18 000 fois. Bon. J'ai expliqué tout à l'heure que passer de 11 000 € à 45 M€, cela s'expliquait largement et que cela montrait qu'il y a du ridicule, car on

n'a jamais vu une commune, une collectivité qui augmente sa dette 18 000 fois et sans que l'on ait même une espèce de séisme de gestion. Mais c'est ce qui a été annoncé.

Et vous, vous reprenez quand même, non pas la bêtise de ce chiffre, je vous en fais concession...

**M. PRETOT**.- Merci !

**M. le MAIRE**.- Non, non, c'est de l'autre côté. Mais cela vous gratte quand même, vous avez envie...

**M. PRETOT**.- Ce n'est pas la dette qui me gratte, c'est notre capacité à rembourser.

**M. le MAIRE**.- ...de vous y associer.

**M. PRETOT**.- C'est cela, que vous n'entendez pas.

**M. le MAIRE**.- Vous avez envie de vous associer, quand même.

**M. PRETOT**.- Non. Ce n'est pas la dette qui pose problème...

**M. le MAIRE**.- Vous croyez tenir un os, là, et on y va.

**M. PRETOT**.- ...c'est notre capacité de rembourser.

**M. le MAIRE**.- Alors, vous dites...

**M. PRETOT**.- D'où l'épargne. Oui, c'est logique.

**M. le MAIRE**.- Laissez-moi finir.

**M. PRETOT**.- Je vous en prie, allez-y. C'est un peu long, mais allez-y.

**M. le MAIRE**.- Vous dites...

**M. PLANELLES**.- C'est long...

**M. PRETOT**.- C'est poussif.

**M. le MAIRE**.- ...« *je constate* »... Le « je », c'est vous, « *je constate qu'en dix ans, notre dette, qui avait déjà explosé en 2014 – je vous ai expliqué les raisons qui ont fait le transfert, cela n'a rien amené de plus – a doublé depuis* ».

**M. PRETOT**.- C'est à partir de 2008 que cela a commencé.

**M. le MAIRE**.- La prétendue explosion de 2014 est donc une explication issue de ce que je vous ai dit précédemment. Quant à son doublement, je vous laisse y réfléchir, puisqu'aujourd'hui, on peut simplement dire qu'elle est passée non pas à plus, mais de 46 à 44 M€. On est donc sur une pente que vous ne pouvez pas exhiber comme vous le dites.

Ensuite, vous nous avez dit des choses assez burlesques, si tant est que l'on peut employer ce terme pour quelqu'un qui peut avoir un sentiment de responsabilité : « *En 2017, la population était arrêtée, du fait que la Ville cachait des déficits.* » Alors, je reprends

votre phrase. « Je vous invite à regarder à la page 146 de ce budget » – vous voyez que vous arrivez à les détailler, les comptes.

**M. PRETOT.** - Eh bien oui. Je travaille.

**M. le MAIRE.** - Oui, mais cela ne vous amène pas aux bonnes conclusions – « qui concerne l'équilibre des opérations financières. Il faut l'indiquer aux gens qui nous écoutent, toutes les recettes ne peuvent pas couvrir toutes les dépenses. »

**M. PRETOT.** - Eh non.

**M. le MAIRE.** - « Or, quand on lit cette annexe, les équilibres financiers, on constate que tout est mis bout à bout, nous devons payer sur nos fonds propres 22 M€, et la page juste après nous indique quels sont, justement, ces fonds propres ».

**M. PRETOT.** - Ils sont négatifs.

**M. le MAIRE.** - « Ils sont seulement de 18 M€. En fait, on a clairement masqué dans notre budget une espèce de déficit caché de 3,5 M€. »

**M. PRETOT.** - Oui. Je l'ai lu, je ne l'ai pas inventé. On n'a pas été touché par la grâce.

**M. le MAIRE.** - Je vais vous dire la vérité des choses. M. Prétot, par ses calculs savants, omet le virement de la section d'investissement, qui n'est jamais réalisé dans l'année courante – jamais – et que, en outre, 3 M€ étaient à déduire, pour le report de la dette transférée du SAN, compensés d'ailleurs par le budget. Finalement, le déficit caché, qui était annoncé par M. Prétot à 3,5 M€, s'est transformé en excédent de 2,4 M€. En excédent de 2,4 M€.

**M. PRETOT.** - Oui, à coups de reste à réaliser. C'est bien ce que l'on dit, à coups de reste à réaliser.

**M. le MAIRE.** - Mais vous pouvez railler, « rigoler ». Vous savez...

**M. PRETOT.** - Je m'attendais à être ébranlé. En fait, bon...

**M. le MAIRE.** - ...la médiocrité ne donne pas une protection. Moi, je préfère m'adresser, même si c'est par jeu, par rôle ou par posture qu'il a posé cela...

**M. PRETOT.** - Je vous prendrai en biographe, du coup, parce que vous restituez bien mes citations. Vous pourrez écrire un livre sur moi, c'est gentil.

**M. le MAIRE.** - Ce qui a aussi été admirable, Monsieur, c'est qu'à un moment donné, vous avez été amené à nous dire que, compte rendu que nous ne pouvons plus emprunter, etc., etc., etc., on n'avait que 170 000 € à disposition pour couvrir les emprunts. Mais c'est en oubliant que, dans le budget primitif, on avait mis des ressources propres importantes. Cela, vous l'aviez oublié.

On va laisser cela de côté, car c'est trop technique.

Monsieur Prétot, je vous engage à... Enfin, je ne vous engage à rien, vous faites ce que vous voulez. Vous faites preuve, évidemment, d'une volonté affirmée de ne pas ouvrir les yeux sur les réalités, mais la vérité est plus saine en démocratie pour faire valoir son point de vue.

Nous avons envie de continuer le développement, nous le faisons par une notion de solidarité vis-à-vis de nos populations, et nous voulons aussi assumer le mieux possible, non pas une course à l'armement, car il n'est pas question de jouer aux gros bras, mais le fait d'offrir un caractère attrayant à notre Ville au regard de ce que l'on offre, de ce qui s'y trouve, de ce qu'on anime, et peut-être qu'il y aura alors un peu plus de force et de bien-être dans l'esprit des gens.

Vous avez le sens des formules, mais je ne sais pas ce qui amène l'opposition à être stérile. Vous avez parfois des phrases-chocs, vous avez notamment dit : « Le Titanic est lancé, mais vous, l'orchestre, continuez de jouer. »

**M. PRETOT**.- Oui, c'était en 2014-2015.

**M. le MAIRE**.- Eh bien oui, on joue. Ce n'est peut-être pas le mot à employer, mais on est là pour effectivement tenir la baguette et avancer droit, tenir le cap, et la barre est tenue...

**M. PRETOT**.- Sur l'iceberg.

**M. le MAIRE**.- ...fermement. Il n'y a pas de panique.

M. Caillat, toujours avec son intention de vouloir me faire mal... Il se lève le matin pour cela, me faire mal. Il me dit : « Mais pourquoi vous vous plaignez ? Fermez-la ! Macron, c'est vous qui l'avez voulu. » Vous m'avez dit, plus exactement : « Vous avez fait campagne active ! »

*(Intervention hors micro de M. Caillat – Inaudible)*

Monsieur Caillat, s'il vous plaît, vous arrêtez votre... Vous arrêtez votre gesticulation et vous la ramenez à un degré de vérité ! Alors, je vais le dire dans la vérité : je n'ai pas fait de campagne particulière. D'ailleurs, on me l'a reproché. Voyez, on me l'a reproché. J'ai dit effectivement que je faisais état de mon soutien, parce que j'ai considéré que c'était un président qui avait une carrure et du courage. Voilà. Mais cela ne m'a pas empêché de soutenir activement, plus activement que vous, notre député, qui n'est pas du tout de la même couleur, parce que lui aussi, c'était un personnage d'une grande qualité. Et contrairement à ce que vous dites, je n'ai jamais mis un seul car à disposition. Adressez-vous à quelqu'un qui tourne aussi un peu autour de vous dans le cadre des mariages éventuels pour faire des équipes – des écuries, me disait M. Mayor. Madame... Oui, oui, vous voyez ce que je veux dire. M. Prétot pourra vous le souffler, car elle s'approche aussi de lui. Finalement, elle vous dira peut-être, si elle en a le courage et l'honnêteté, que c'est elle qui a donné la place à ceux qui sont rentrés dans le car. Moi, je n'ai jamais vu de car venant d'ici. Mais si vous dites qu'il y en a, il faudra s'adresser à elle. Moi, en tout cas, je n'ai jamais mis un centime, ni de moi ni de mes amis, sur ce genre de déplacement. Je l'ai fait à une époque, vous étiez là. Je l'ai fait, et cette époque, je ne vais pas la renier. Mais là, je ne vais pas dire quelque chose qui ne relève pas de la vérité.

Monsieur Prétot...

**M. PRETOT**.- Ah !

**M. le MAIRE**.- ...puisque vous étiez sur cette affirmation d'un bilan, en choisissant les parties qui vous paraissent passables. Certaines vous paraissent meilleures et d'autres vous paraissent inconsistantes, puisque vous ne les citez même pas. Pourtant, elles représentent un intérêt. C'est naturel, c'est habituel...

**M. PRETOT**.- J'optimise le temps, je ne voudrais pas être trop long.

**M. le MAIRE**.- ...cela fait partie des services publics que l'on a. Mais quand même, on peut le faire d'une certaine manière, avec un côté costaud et un côté, peut-être, boîte à chaussures. L'école Maurice-Gouin, ce n'est pas mal, vous auriez pu le dire. Les tennis couverts d'Entressen, vous auriez pu les citer ; c'est un équipement qui dépasse le cap de la simple plaque dorée qui vous crispe particulièrement. Vous pouvez vous rappeler, en hommage aux gens que vous fréquentez quelquefois, les anciens combattants, une maison que tout le monde découvre avec effarement et qui amène certains à vouloir venir ici faire des assemblées générales, car cela n'existe nulle part ailleurs. Et cela, ce n'est pas pour faire bien, c'est simplement la considération que l'on porte à ce monde. Peut-être que vous le regrettez, cela aussi. On est une ville en déclin, alors pourquoi faites-vous ça ? Oui, on le fait quand même, parce que l'on a envie d'avoir, encore une fois, un respect. Et plus qu'un respect, un soutien, une considération pour la transmission. On aurait peut-être pu être amenés à baisser un peu, non pas, même si c'est un élément majeur, par l'affaiblissement de leur condition physique, mais parce que l'on pouvait imaginer qu'il y avait moins d'utilité. Sauf que le monde est le monde, que l'homme est un être humain et que la guerre est toujours la guerre. Il y a nécessité de continuer cette espèce de vigueur militante qui fait qu'à travers nos propos, nos postures, nous restons des militants de la paix en essayant de tirer les enseignements les meilleurs. Cela, vous auriez pu le dire. Mais il y en a beaucoup d'autres : les nouvelles crèches, le Pôle Mère-Enfant, que vous n'avez pas cité.

**M. PRETOT**.- Si. Vous ne m'écoutez pas, je l'ai cité.

**M. le MAIRE**.- En fait, tout cela, peu importe...

**M. PRETOT**.- Mais comme vous avez préparé avant de m'écouter...

**M. le MAIRE**.- Cela a représenté tout de même 174 M€. 174 M€ uniquement sur les ressources communales.

**M. PRETOT**.- Oui. Vous faites bien le hamster dans sa roue, qui fait du surplace en courant. C'est bien.

**M. le MAIRE**.- ...uniquement sur les ressources communales. Alors vous, vous allez m'expliquer, si vous garantissez non pas 174 M€ mais, allez, les trois quarts, comment vous auriez eu le même résultat sans faire appel aux emprunts, sans, je dirais...

**M. PRETOT**.- Ce n'est pas cela, le sujet des emprunts. Vous êtes toujours sur les emprunts.

**M. le MAIRE**.- Expliquez-moi comment.

**M. PRETOT**.- C'est terrible, vous êtes en boucle.

**M. le MAIRE**.- Comment vous auriez fait ?

**M. PRETOT**.- Vous êtes vraiment comme mon hamster quand j'étais gamin, qui courait dans sa roue et qui avançait...

**M. le MAIRE**.- Non, mais comment vous auriez fait ?

**M. PRETOT**.- avec la roue qui tourne, qui tourne...

**M. le MAIRE**.- Comment vous auriez fait ?

**M. PRETOT.**- ...c'est toujours le même schéma et cela n'avance pas.

**M. le MAIRE.**- Vous qui nous donnez des leçons, comment auriez-vous fait ? Comment vous auriez fait ?

**M. PRETOT.**- Donnez-moi les deux mandats d'avant, et puis on va s'y mettre.

**M. le MAIRE.**- Oui... Comment vous auriez fait ? Nous, ce qui nous intéresse...

**M. PRETOT.**- N'importe quoi. C'est à peine « démago », comme remarque. *(En réponse à une intervention hors micro, inaudible)*

**M. le MAIRE.**- Maintenant, on va terminer sur deux points. D'abord, la sincérité...

**M. PRETOT.**- Oui, vous en débordez.

**M. le MAIRE.**- ...puisque nous présentons toujours des documents qui ne sont pas sincères. Eh bien, là aussi, Monsieur Prétot, je vous engage, premièrement, à regarder les choses de plus près et, deuxièmement, à ne pas mettre en cause l'intégrité et la compétence des agents qui sont chargés, non pas de confectionner, puisque nous, on est...

**M. PRETOT.**- Je parle aux élus, je ne parle pas des agents.

**M. le MAIRE.**- ...*(inaudible)* les services de l'Etat. Rien que cela, déjà.

**M. PRETOT.**- C'est vous qui pilotez l'exécution du budget.

**M. le MAIRE.**- À partir du moment où ils sont reconnus comme tels, je ne vois pas comment vos propos peuvent être qualifiés de justes et de réels.

Un dernier point. Je vous passe les deux ou trois... Vous avez des phrases qui ont quelquefois une expression touchante...

**M. PRETOT.**- Faites-en un livre.

**M. le MAIRE.**- ...mais qui sont complètement dans la méconnaissance des choses.

Dernier point, et là, vous avez l'impression que cela peut vous donner une espèce de valeur inespérée dans la tête des gens. Les travaux que l'on peut faire avec, non pas la complaisance mais la complicité, la collaboration de la métropole... Je vous répète une dernière fois – peut-être pas une dernière fois, mais aujourd'hui en tout cas – que la métropole est pour moi un outil à la disposition des communes, et que chaque fois que ce sera possible, je ne me priverai pas d'user de cette collaboration pour arriver au but qui est de renforcer le service public.

Et contrairement à ce que vous avez dit, puisque vous étiez totalement sur l'idée opposée au nom de l'indépendance, au nom du suivisme, au nom de... Enfin, je ne sais pas quelle personnalité je perdrais ou que la Ville perdrait, bref, vous avez été contre le transfert de la compétence voirie. Eh oui, et moi, j'en suis bien heureux. En effet, Monsieur Prétot, si aujourd'hui, vous louez – cela, vous n'allez pas me dire que ce n'est pas possible que vous ne le fassiez pas, et même que vous puissiez faire le contraire – non pas l'avancement mais le commencement des travaux qui vont amener de la fluidité des circulations, qui vont amener la possibilité d'accès à un futur collège, à une zone commerciale... Surtout, chose qui vous tient à coeur, car vous n'ouvrez pas les portes des hangars de l'armée pour rien, les

travaux vont nous permettre, à la base, d'avoir... Et en plus, avec son hub, son Roissy militaire, d'avoir une espèce de... Mais si je n'avais pas transféré, Monsieur, on ne le ferait pas.

**M. PRETOT.**- Mais si.

**M. le MAIRE.**- Comment cela ? Je vais vous expliquer...

**M. PRETOT.**- Si. Cela s'appelle des choix politiques.

**M. le MAIRE.**- ...mais vous ne voulez pas écouter. On ne le ferait pas, et je vais vous expliquer pourquoi on ne le ferait pas. Parce qu'il y a trois ans, non, un peu plus, quatre ans, je suis arrivé à négocier avec les services de l'Etat – il y a ici des témoins, l'un et l'autre – qui sont extrêmement retors, extrêmement prudents, voire qui ont l'obsession de garder leur patrimoine, pour permettre de quelconques travaux sur leur voirie et l'infrastructure de la route Fos/Salon...

**M. PRETOT.**- Qui vous en a parlé en 2014, de cela ?

**M. le MAIRE.**- ...Fos/Salon, je vous signale...

**M. PRETOT.**- Qui devait arriver en 2022 selon vous.

**M. le MAIRE.**- ...c'est effectivement... Non, mais écoutez-moi...

**M. PRETOT.**- Oui, mais ne dites pas des bêtises non plus. Cela fait quand même trente minutes que vous parlez.

**M. le MAIRE.**- Et alors ? Je n'ai pas encore fini.

**M. PRETOT.**- Alors terminez.

**M. le MAIRE.**- Si cela ne vous intéresse pas, vous pouvez partir.

**M. PRETOT.**- Si, cela m'intéresse, mais je peux vous répondre aussi un peu de temps en temps. Je vous écoute gentiment depuis tout à l'heure...

**M. le MAIRE.**- Mais je vous le répète, si je n'avais pas eu cette idée...

**M. PRETOT.**- ...donc je peux quand même vous répondre quand vous dites des grosses bêtises, car il y en a quand même un « paquet ».

**M. le MAIRE.**- ...la métropole, aujourd'hui, n'interviendrait pas sur le sujet...

**M. PRETOT.**- N'importe quoi.

**M. le MAIRE.**- ...et vous seriez en train de « gueuler » contre la mairie ou contre l'Etat.

**M. PRETOT.**- Mais n'importe quoi. En plus, vous me parlez d'un projet, c'est moi qui vous l'ai soufflé.

**M. le MAIRE.**- Non, mais c'est la vérité des choses, Monsieur. Vous vous en « foutez » peut-être, mais c'est ceux que vous accusez...

**M. PRETOT.**- C'est vous qui êtes dans une espèce de déni. Mais alors, vraiment, c'est incroyable.

**M. le MAIRE.**- C'est un déni, effectivement...

**M. PRETOT.**- Oui, Vous êtes dans le déni.

**M. le MAIRE.**- ...comme vous pouvez vous accrocher au montant...

**M. PRETOT.**- Il n'y a toujours qu'une solution, la vôtre.

**M. le MAIRE.**- ...au montant du théâtre. Ce sont des travaux qui sont d'importance et qui ont été choisis par la métropole. Faire du populisme autour de cela, c'est votre posture. En tout cas, je peux vous dire que ce sera de grande qualité et, comme d'habitude, on appréciera les choses lorsqu'elles seront là.

**M. PRETOT.**- Merci, il a fallu deux mandats, après que je vous le souffle, pour pouvoir faire cela.

**M. le MAIRE.**- Après, vous faites beaucoup de mousse autour, cela ne mène à rien. Ayez simplement le courage de venir le dire à l'architecte qui sera là le jour de la pose de la première pierre.

Vous voyez tout cela, et, pour terminer...

**M. PRETOT.**- Qu'est-ce que vous n'êtes pas honnête...

**M. le MAIRE.**- ...à force d'éléments scandaleux, vous dites que l'on dilapide le patrimoine, alors que l'on va avoir un hôtel de ville complètement rénové. Entre-temps, j'ai discuté avec les uns et les autres dans le cadre d'une espèce de cinéma que vous avez organisé et qui a été pitoyable, puisqu'entre les présents et les signataires...

**M. PRETOT.**- Oui, une pétition et des centaines de signatures.

**M. le MAIRE.**- ...les pourcentages se terminent par beaucoup de virgules après le zéro.

**M. PRETOT.**- La pétition, je vous invite à la relire.

**M. le MAIRE.**- Résultat des courses, le dossier va être pris, on va avoir quelque chose qui va vraiment être au goût des commerçants et qui va donner, avec ce qui se fait en face également, une espèce d'animation dans le centre-ville...

**M. PRETOT.**- Il n'y a qu'une solution, la vôtre.

**M. le MAIRE.**- ...qui est conforme à ce qu'ils souhaitaient. Et quand vous dénigrez, quand vous raillez, quand vous ironisez sur le Forum des Carmes, Monsieur Prétot...

**M. PLANELLES.**- Ah, cela y est, ça recommence.

**M. le MAIRE.**- ...ayez la décence de vous taire.

**M. PRETOT.**- Ah bon ?

**M. le MAIRE.**- Oui, parce que si vous n'êtes pas vous-même peut-être le courageux instigateur...

**M. PRETOT.**- Oui, ça doit être cela.

**M. le MAIRE.**- ...vous êtes quand même celui...

**M. PRETOT.**- Voilà le hamster dans sa roue.

**M. le MAIRE.**- Oui, oui, vous êtes celui qui a permis...

**M. PRETOT.**- N'importe quoi.

**M. le MAIRE.**- ...des tas de recours déposés pour que des situations ne se fassent pas, y compris le Forum des Carmes...

**M. PRETOT.**- Il est sorti, votre Forum des Carmes. C'est quoi, le résultat de votre Forum des Carmes ? Il est sorti.

**M. le MAIRE.**- ...et qui ont amené à ce qu'il y ait du retard sur les recettes encourues et qui continuent à créer du retard...

**M. PRETOT.**- Trois fois, on a changé de promoteur après des recours. Trois fois.

**M. le MAIRE.**- ...sur la réalisation d'une résidence seniors dont vous avez...

**M. PRETOT.**- Il n'y avait plus de recours ! Il n'y avait plus de recours. Trois fois, vous avez changé de promoteur après purge de tous les recours.

Trois fois, vous avez changé de promoteur. C'est raté, c'est raté ! Vous avez raté, vous avez raté. Vous avez : raté.

*(Brouhaha)*

Mais arrête... « Pipeau », « pipeau ».

**Mme AYOT.**- Comment cela, de la flûte ?!

**M. PRETOT.**- Oh là, là... C'est de la flûte. Oui, de la flûte, c'est du grand « pipeau ».

**Mme AYOT.**- Non !

**M. PRETOT.**- Si. tu veux que je te redonne les dates ? Je vais te redonner les dates. Le recours déposé en novembre 2011 a été retiré en décembre après purge de tous recours. Trois fois, vous avez changé de promoteur : Sogeprom, Kaufman & Broad, et l'autre, je ne sais plus... Comment il s'appelait ? Voilà, KPMG. Trois fois. C'est un échec total.

**Mme AYOT.**- C'est vous, l'échec total !

**M. PRETOT.**- Oh, tu peux réécrire l'histoire. Tu peux réécrire l'histoire, mais c'est la vérité, Suzelle.

**M. le MAIRE.**- Non, on ne parle pas d'échec.

**M. PRETOT.**- Ah, si.

**M. le MAIRE.**- Moi, je ne considère pas que le Forum des Carmes est un échec.

*(Brouhaha)*

**M. PRETOT.**- Ta mémoire est très courte. *(S'adressant à Mme Ayot)*

**M. le MAIRE.**- Je pense que c'est un équipement qui, d'abord, aurait pu arriver plus tôt, donc générer les recettes attendues plus tôt...

**M. PRETOT.**- Elles sont juste arrivées plus tard.

**M. le MAIRE.**- ...et qui, ensuite, aurait pu connaître une autre forme de commercialisation, car à cette époque, une forme de commerce était en train de se mettre sur pied...

**M. PRETOT.**- Qui ne marchait pas.

**M. le MAIRE.**- ...que vos recours multiples et répétés ont annulée.

**M. PRETOT.**- Non. Mais ce n'est même pas vrai !

**M. le MAIRE.**- Cela vous agace quand...

**M. PRETOT.**- Quand tu changes trois fois de promoteur parce que la clause suspensive n'est pas remplie, celle de la commercialisation des fonds de commerce que vous avez, ce n'est pas notre faute ! Quand les clauses suspensives de commercialisation des commerces ne sont pas remplies et que les promesses unilatérales de vente tombent trois ou quatre fois d'affilée parce que vous ne remplissez pas...

**M. le MAIRE.**- De qui vous parlez, là ?

**M. PRETOT.**- ...les commerces, ce n'est pas ma faute.

**M. le MAIRE.**- De qui vous parlez là ?!

**M. PRETOT.**- De la réalité. Pourquoi il y aurait eu autant de promoteurs ?

**M. le MAIRE.**- Non, pas de la réalité ! De qui vous parlez ?! La réalité, ce sont des noms !

**M. PRETOT.**- Mais c'est pareil...

**M. le MAIRE.**- De qui vous parlez ?!

**M. PRETOT.**- Du promoteur. Des trois promoteurs qu'il y a eus sur le projet de Forum des Carmes.

**M. le MAIRE.**- Mais pas du tout !

**M. PRETOT.**- Bien sûr que si.

**M. le MAIRE.**- Pas du tout. C'est parce que vous avez mis le recours qui a été déposé...

**M. PRETOT.** - Mais non. Oh là, là, c'est vraiment...

**M. le MAIRE.** - La preuve, c'était que quand on a voulu que cela se fasse...

**M. PRETOT.** - Là, c'est la grande roue de hamster.

**M. le MAIRE.** - Tout cela pour dire, Mesdames et Messieurs...

**M. PLANELLES.** - Il pédale et il tourne sur lui-même.

**M. PRETOT.** - Cela fait vingt ans.

**M. le MAIRE.** - Mais il est nul, lui. Tu ne peux pas...

**M. PLANELLES.** - Oui, oh... Parce que vous êtes très intelligent, vous !

*(Brouhaha)*

**M. PRETOT.** - Oui, pareil. Elle en est où, d'ailleurs ? Elle en est où, la maison ?

**M. PLANELLES.** - Elle en est où, votre résidence ?

**M. PRETOT.** - Oui, je n'y suis pour rien. Tu me le ressortiras, le recours que j'ai déposé à mon nom. Tu me le ressortiras, et si tu trouves mon nom, je te paye un café. Je te paye un café. Par contre, toi, je vais te mettre un petit procès en diffamation, au bout d'un moment.

N'importe quoi. Vous êtes d'une mauvaise foi, mais alors, cela bat des records.

**M. le MAIRE.** - Monsieur Prétot, nous allons conclure là-dessus...

**M. PRETOT.** - Ah oui, concluez, parce que là...

**M. le MAIRE.** - ...ces débats sont absolument inutiles. Inutiles.

**M. PRETOT.** - C'est clair. Mais comme la demi-heure qu'on vient de passer. Oh, c'était poussif.

**M. le MAIRE.** - Vous avez une position qui est...

*(Interventions croisées)*

**M. PRETOT.** - Oui, oh... Yves, on n'a pas besoin de toi pour faire la police.

**M. le MAIRE.** - Hé, Monsieur Planelles, taisez-vous un peu. Si vous aviez la faculté de nous dire quelque chose d'intéressant, on pourrait vous écouter. Laissez parler votre...

M. Prétot...

**M. PRETOT.** - Non, mais c'est bon, il y a un maire qui s'occupe de la police de l'assemblée. On n'en a pas besoin de deux.

**M. le MAIRE.** - ...je m'adresse à vous. Vous avez choisi une posture qui vous amène à avoir un jeu de rôle...

**M. PRETOT**.- Et vous, c'est une imposture. C'est toute la différence.

**M. le MAIRE**.- ...qui vous amène à affirmer des expressions qui vous font nier la réalité, et je le regrette.

**M. PRETOT**.- Vous parlez à un miroir.

**M. le MAIRE**.- Je le regrette. Il y a eu une réaction d'honnêteté. M. Jean-François Gineste est à votre disposition. Comme cela, vous serez rassuré.

**M. PRETOT**.- Les chiffres sont têtus.

**M. le MAIRE**.- En tout cas, moi, je vais vous dire, j'ai la faculté, parce que je suis sur la vérité, de faire un débat public sur le sujet à tout moment là-dessus.

**M. PRETOT**.- Tiens, chiche. Allons-y.

**M. le MAIRE**.- Ok ?

**M. PRETOT**.- Pari relevé.

**M. le MAIRE**.- Mesdames et Messieurs, on va passer au vote.

**M. BREMAUD**.- Monsieur Planelles, précisez votre... Vous traitez M. le Maire de menteur, c'est cela ? Dites-le franchement.

**M. PRETOT**.- C'est bon... C'est bon... Vous pouvez lui dire qu'on avance ?

**M. PLANELLES**.- Des animateurs de salle.

**M. BREMAUD**.- Soyez un peu dignes.

**M. le MAIRE**.- Monsieur Caillat, vous voulez dire quelque chose ?

**M. CAILLAT**.- Juste une seconde, peut-être que vous avez eu un oubli. M. Jarema, il n'a jamais... Non, non, mais attendez ! Attendez !

*(Rires)*

**M. le MAIRE**.- Il est dans ses profondeurs ! Laissez-le, laissez-le !

**M. CAILLAT**.- Monsieur le Maire... Monsieur le Maire, je n'étais pas là la dernière fois, je vais essayer de rattraper un peu de temps. M. Jarema n'a jamais été candidat sur une liste avec moi. Je vous rappelle qu'il est parti sur la liste de M. Lemassu en 2014. D'ailleurs, M. Lemassu a paradé à vos côtés lorsque vous avez inauguré votre permanence en 2020. C'est une petite mise au point.

**M. le MAIRE**.- Il n'y avait pas M. Jarema.

**M. CAILLAT**.- Ah, il habite Martigues, maintenant.

**M. le MAIRE**.- Non, mais à l'époque, il n'y avait pas M. Jarema.

**M. CAILLAT**.- Maintenant, il habite Martigues.

Deuxième chose. Je vais vous donner raison sur un « truc ». Effectivement, on a la plus belle base de France et elle est la plus active. Nous avons le pôle aéronautique. Quelquefois, je me pose cette question : comment se fait-il que nous, ville d'Istres, actionnaires à 3 %, nous soyons ceux qui donnent un 1 M€ ? Pourquoi les actionnaires ne donnent pas plus ? Mais on passe, parce que si c'est créateur d'emplois, je soutiendrai ce projet.

On a le plus grand jet d'eau d'Europe.

**M. le MAIRE.**- Je peux vous reprendre là-dessus ? Comme cela, ça évitera que j'oublie.

Simplement, je ne sais pas si vous le savez, vous avez voté une SEM, et une SEM, c'est au pourcentage du capital social. Effectivement, il y a des actionnaires financiers que sont la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'Épargne, qui participent à hauteur de leur capital. Point « barre ». Après, La question, c'est de savoir s'ils se mobilisent au moment où on le leur demande. Quelquefois, cela prend un peu de temps.

**M. CAILLAT.**- Un peu comme le Conseil régional.

**M. le MAIRE.**- Il suffit maintenant de se réjouir que cette opération, cette étape-là soit terminée. Voilà.

**M. CAILLAT.**- Je voudrais juste finir.

**M. le MAIRE.**- Vous êtes content, quand même, de ce que je viens de vous dire ?

**M. CAILLAT.**- Je suis... Je vais vous dire un truc. À partir du moment où l'on a l'engagement qu'il va y avoir création d'emplois, étant donné les temps que nous vivons, je crois que l'on ne peut pas faire autrement que de soutenir ce projet. Et je n'ai jamais voté contre, d'ailleurs. J'ai même voté l'avance d'1 M€ qui a été faite l'année passée, et en rencontrant M. Davinji et M. Notarianni, cela n'a pas été remboursé, mais on l'a prêté sur trois ans. On va donc faire confiance.

Effectivement, nous avons la plus belle base d'Europe et le plus grand jet d'eau. Je ne parle pas de Genève, car Genève ne fait pas partie de l'Europe. On a donc le plus grand jet d'eau.

**M. PLANELLES.**- Non, c'est en Asie.

**M. CAILLAT.**- Je ne sais pas. Nous avons aussi une feria, vous l'avez très bien dit tout à l'heure, qui s'est exportée un peu loin, et je vous fais remarquer que lorsqu'elle a pris son expansion, j'étais maire, je vous le rappelle.

Vous avez fait un banc d'honneur à M. Guy Gual qui le méritait largement, car c'est lui qui a supporté, dans les années où c'était difficile, des contrariétés financières importantes. Paix à son âme. Qu'est-ce qu'on a encore ? La maison au Simone-Veil, c'est très bien, c'est une réussite... Mais oui, mais on ne critique pas tout !

**M. le MAIRE.**- Bon, alors conclusion.

**M. CAILLAT.**- Il y a un « truc » que vous oubliez de dire et pour lequel vous êtes le premier, mais j'ai l'impression que vous l'avez omis. Lorsque j'ai quitté mon poste et lorsque Mme Joulia quittait son poste, la taxe foncière était à 28,3. Et là, vous pouvez dire

que vous êtes le premier, vous pouvez le dire, puisqu'elle est maintenant – je reprends mes notes – à 53,5. Nous avons la taxe foncière la plus importante de tout le Département. Voilà, quelquefois, là aussi, il ne faut pas oublier de le dire. Je voudrais comprendre comment on peut faire...

**M. le MAIRE.**- Je vais vous répondre, Monsieur. Je vais vous répondre avec honnêteté, car je ne vais pas, effectivement, me mettre à côté du sujet. Encore une fois, il y a plusieurs choses. Cela déplaît à M. Prétot, mais c'est la vérité. C'est répétitif dans mon discours, parce que c'est répétitif dans ma réalité de tous les jours, c'est-à-dire dans la confection du budget et dans sa distribution : nous perdons 8 M€ par an. Vous devriez essayer, par le pourcentage que cela représente, de ramener cela, pour votre explication plus facile, à votre propre budget mensuel, et vous verrez ce que cela fait. C'est le premier point.

Le deuxième, et cela va encore apparaître aux yeux de M. Prétot comme une répétition, je vous rappelle que l'épaisseur, la valeur, le niveau, la qualité et le prix des services publics ont pour nous une valeur d'engagement que nous voulons absolument maintenir, voire développer. Et cela coûte, en effet. Lorsque vous avez le premier élément qui joue, c'est-à-dire la perte d'argent, et celui que vous devez continuer à affirmer, c'est-à-dire le maintien des services publics, il y a un hiatus qui doit être comblé.

On ne parle plus aujourd'hui de la cantine à 1 €.

**M. CAILLAT.**- Si. M. Mayor en a fait la promotion il y a 20 minutes. J'ai une très bonne mémoire.

**M. le MAIRE.**- Je ne parle pas depuis longtemps, 20 minutes à peine.

**M. MAYOR.**- 48 minutes, plus précisément. Il y a 48 minutes, je crois. Pas 20 minutes.

**M. CAILLAT.**- Oh ! Vous êtes huissier et vous « chipotez » sur les minutes.

**M. le MAIRE.**- Voilà. Mais on peut faire le choix... Vous voulez qu'on revienne ?

**M. CAILLAT.**- Pas du tout. On ne dit pas cela.

**M. le MAIRE.**- Pas du tout, mais il faut avoir la connaissance des choses. Vous savez combien on perd par an ?

**M. CAILLAT.**- Monsieur le Maire...

**M. le MAIRE.**- Non, je vous pose la question.

**M. CAILLAT.**- Je ne sais pas.

**M. le MAIRE.**- Je vais vous répondre, cela vous permettra de réfléchir. On perd, en effet, du fait de cette volonté politique qui correspond, finalement, à une restriction de nos ressources. On perd un 1 M€ par an. On sait ce que représente 1 M€ sur la taxe dont vous parlez, la taxe foncière. On peut faire le rapport. On peut dire que l'on remet les trucs, et hop, voilà. Mais cela, c'est un engagement politique.

**M. CAILLAT.**- Une petite réponse sur le repas à 1 €. Je suis d'accord, car il y a des familles qui ont une nécessité absolue de se nourrir, mais après, je trouve qu'il y a une

forme d'injustice. D'ailleurs, Mme Camoin pourrait en parler, puisqu'au niveau de la régie des agents, on fait le prorata en fonction des revenus. Moi, je trouve cela injuste.

Alors, Monsieur Mayor, vous allez être la vedette, aujourd'hui, du Conseil municipal. Je trouve injuste que M. Mayor et son épouse, qui ont une position très stable, puissent payer 1 € pour leurs enfants, alors que vous avez des gens du Prepaou qui n'ont pas de quoi « bouffer » et qui paient 1 €. Je trouve qu'il y a quand même une forme d'injustice. Mais étant donné que cela bénéficie au plus grand nombre, je suis pour.

**M. le MAIRE.** - Monsieur Caillat, vous pouvez... Enfin, je ne vais pas défendre M. Mayor...

**M. MAYOR.** - Je laisserai mon épouse vous répondre.

**M. le MAIRE.** - Après. Vous pouvez défendre M. Mayor... Enfin, il se défendra lui-même...

**M. CAILLAT.** - Mais je ne le défends pas, il est assez grand.

**M. le MAIRE.** - Effectivement, cette question s'est posée. Mais je l'ai laissée de côté pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'un Istréen, qu'il soit malheureusement d'une famille modeste, défavorisée ou d'une famille plus aisée, c'est un Istréen, et je ne veux pas d'inégalités entre eux. Deuxièmement, il ne faut pas oublier, avant que M. Mayor le dise, que c'est quand même la faculté des gens qui ont peu d'argent qui fait profiter le système économique et les autres, à qui on permet souvent...

**M. CAILLAT.** - En clair, vous le remboursez.

**M. le MAIRE.** - La réalité économique de leur niveau social fait que l'on peut faire cette chose. C'est donc une deuxième raison qui m'a amené à avoir ce sentiment par rapport à l'universalité, à Istres, du même dispositif. Voilà.

Vous voulez dire quelque chose, Monsieur Mayor ? Non ? Finalement, vous êtes d'accord pour payer plus, alors ?

**M. CAILLAT.** - Je pense que oui. Je pense que, sur le fond, il serait d'accord.

**M. le MAIRE.** - Bon, allez.

Qui vote pour ?

**POUR :** 34 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**CONTRE :** 4 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires)

**ABSTENTION :** 1 voix (GABANOU Grégory)

**M. CAILLAT.** - Le même vote depuis cinq ans.

## 6- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Rapporteur : M. RAOULT (*Lecture du rapport*)

**POUR :** 34 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**ABSTENTION** : 5 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, GABANOU Grégory)

**M. le MAIRE.**- Vous voulez qu'on les augmente ?

**M. PRETOT.**- Non, on voudrait une baisse. Vous les avez augmentés trois fois.

**M. PLANELLES.**- Si vous les baissez, on vote pour.

**M. le MAIRE.**- Vous n'êtes pas pour le maintien ?

**M. PRETOT.**- Non, on ne va pas voter des taux d'imposition sur lesquels on a voté contre à l'époque.

**7- Budget primitif 2025 – Budget annexe de la régie des agents de la ville d'Istres**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**Mme CAMOIN.**- Très rapidement, je vous propose d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe de la régie des agents de la ville d'Istres arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 775 385,78 €.

**POUR** : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**ABSTENTIONS** : 1 voix (GABANOU Grégory)

**8- Budget primitif 2025 – Budget annexe de la régie municipale des transports**

Rapporteur : M. ARAGNEAU

**M. ARAGNEAU.**- On demande d'approuver le budget primitif, dont le compte d'exploitation est à l'équilibre et le compte d'investissement également à l'équilibre.

**POUR** : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**ABSTENTIONS** : 2 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, GABANOU Grégory)

**10- Budget primitif 2025 – Budget annexe de la régie du bowling municipal d'Istres**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- Nous vous proposons d'approuver au même titre le budget primitif du bowling arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 495 566,10 €.

**POUR** : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**ABSTENTION** : 1 voix (GABANOU Grégory)

**M. le MAIRE.**- J'ai oublié Céline, pour les pompes funèbres.

**9- Budget primitif 2025 – Budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**Mme CAMOIN.**- Je vous propose le budget primitif 2025 arrêté à la somme d'1 321 743,43 €.

**POUR** : 38 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTION** : 1 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires)

**12- Budget primitif 2025 – Budget annexe de la régie du Nexus**

Rapporteur : M. GRIMALDI

**M. GRIMALDI.**- Je vous propose pour le budget primitif 2025 pour la régie du Nexus le budget suivant : en exploitation, 401 700 €, en investissement, 75 000 €, pour un budget total de 476 700 €.

**POUR** : 38 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**ABSTENTION** : 1 voix (GABANOU Grégory)

**11- Budget primitif 2025 – Budget annexe de la nouvelle régie municipale du centre équestre du Deven**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- Ce sont les budgets primitifs 2025. Pareil, comme mes collègues, avec un budget total 2025 de 974 273,96 €.

**POUR** : 38 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**ABSTENTION** : 1 voix (GABANOU Grégory)

**13- Autorisations de programme – Clôture et affectation**

Rapporteur : M. le Maire

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**14- Garantie d'emprunt à la CDC Habitat Social pour l'opération ISTRES PAPAILLE – Acquisition en VEFA de 66 logements situés Chemin des Bellons**

Rapporteur : Mme MORA

**Mme MORA.**- Sur 66 logements situés au chemin des Bellons, la garantie d'emprunt s'élève à 4 814 305,50 €.

**M. le MAIRE.**- C'est pour l'armée, je vous le signale. C'est pour l'armée, les bâtiments que l'on fait.

Allez, on continue, cela ne fait rien. Non, mais...

**M. BREMAUD.**- Pas l'habitat social ?

**M. le MAIRE.**- Accumulez les illogismes.

**M. BREMAUD.**- N'importe quoi.

*(Echanges entre M. le Maire et les services au sujet des votes)*

**M. BREMAUD.**- M. Prétot, il veut loger les militaires sous les tentes. Robin, tu veux loger les militaires sous les tentes, en fait ?

**M. le MAIRE.**- Bon, allez, Monsieur BREMAUD, on continue.

**M. BREMAUD.**- Eh oui, ils ont aussi besoin d'habitats sociaux.

**M. le MAIRE.**- Allez...

**POUR** : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**CONTRE** : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

**ABSTENTION** : 1 voix (GABANOU Grégory)

**15- Rapports d'activité 2024 des structures locales des organisations syndicales subventionnées par la commune**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. BREMAUD.**- Il s'agit juste de prendre connaissance des rapports d'activité 2024 des structures locales des organisations syndicales subventionnées par la commune. Nous avons donc cinq rapports d'activité. Ce sont des sessions de formation, des sessions d'information, des assistances à des salariés en difficulté ou en questionnement.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des commentaires ?

**M. BREMAUD.**- Il n'y a pas de vote.

**16- Attribution de subventions aux organisations syndicales locales – Exercice 2025**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. BREMAUD.**- Dans la mesure où nous avons eu les informations sur les rapports d'activité, nous demandons au Conseil municipal de voter des subventions aux différentes organisations syndicales. Bien, évidemment, il y a les unions locales et les syndicats des territoriaux qui sont à l'intérieur.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**19- Avenant n° 2 à la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de deux établissements de multi-accueils collectifs**

Rapporteur : Mme FALCO

**Mme FALCO.**- Cet avenant concerne en premier la révision de la Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial, emportant un nouveau système de classification et de rémunération du personnel. L'article 1 prévoit la prise en charge et la dépense supplémentaire de la concession. Aussi, nous avons obtenu une somme de la CAF que nous devons réattribuer à la concession.

Je vous invite à lire l'avenant et le tableau qui va avec.

**M. le MAIRE.**- Merci, c'était bien.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**20- Demande de subvention auprès de la CAF des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Plan d'investissement d'Accueil du Jeune Enfant pour les Relais Petite Enfance-2025**

Rapporteur : Mme FALCO

**Mme FALCO.**- Ensuite, c'est la réalisation des travaux pour le RPE Peter Pan. Nous avons obtenu la somme de 22 137 € pour réhabiliter l'ancienne halte-garderie qui est au CEC, et la commune a versé la somme de 5 534,33 €. Voilà pour la CAF.

**M. le MAIRE.**- Voilà, Monsieur Prétot, un exemple de service nouveau que nous qualifions dans le cadre de notre convention avec la CAF et qui nous amène à avoir une redistribution des crédits, plus un ajout de la part de la CAF.

**M. CAILLAT.**- Je voudrais intervenir concernant les crèches. On a suivi vos conseils, on a fait une réunion, qui a été un peu « hard », mais qui nous a permis de... On a été convoqués par lettre recommandée. On a eu une explication.

**M. le MAIRE.**- De quoi vous parlez ?

**M. RAOULT.**- Non, c'est une commission. C'est la commission de DSP.

**M. CAILLAT.**- La commission. Il y a une chose qui m'interroge. À partir du moment où l'on vote un avenant, je me demande si cet avenant, juridiquement parlant, n'aura pas une influence sur la première signature de la convention. Je crois que là, on devrait peut-être réfléchir. Attention, je suis persuadé que les services font bien leur travail, mais avec le recul, quand on a fait une réunion et tout cela, en rentrant en voiture, je pensais à cela, je me demandais si l'avenant n'allait pas avoir une influence sur la délégation de service public.

**M. le MAIRE.**- Si vous placez les termes... Si vous pensez que c'est...

**M. CAILLAT.**- J'interroge.

**M. le MAIRE.**- ...un impact juridique, il faut que...

**M. CAILLAT.**- On a eu une grosse discussion, une forte discussion, et juridiquement parlant... Vous savez que c'est mon nouveau « dada ».

**M. NOTARIANI.**- On vous l'avait précisé, Monsieur Caillat, quand on avait fait les vérifications, notamment avec l'avocat de la Ville. Vous ne l'avez peut-être pas retenu sur l'instant, mais on vous avait donné cette précision.

**M. CAILLAT.**- Oui, mais à un âge, on retient plus lentement. Je pense qu'effectivement, je crois qu'on peut... Mais si vous me dites que vous l'avez fait là...

**M. le MAIRE.**- M. Caillat vit quelque chose de nouveau. Il adore, depuis que je suis sa cible favorite, le droit.

**M. CAILLAT.**- Tout à fait.

**M. le MAIRE.**- Il a une appétence pour le droit.

**M. CAILLAT.**- Tout à fait.

**M. le MAIRE.**- Il voit donc peut-être des problèmes partout. Moi, je ne suis pas de son niveau – je ne sais pas, d'ailleurs, pourquoi il le fait – et encore moins juridiquement parlant. S'il a une interrogation, c'est comme pour M. Prétot sur l'aspect financier, il va voir M. Notarianni qui donnera les éléments. Et si on n'a pas la capacité de répondre, nous nous adresserons nous-mêmes, soit aux services de l'Etat, à la Préfecture, soit à notre propre conseiller juridique pour avoir la réponse.

**M. le MAIRE.**- Madame Gouin, je vous ai oubliée, vous aussi. Cela fait beaucoup, ce matin.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**17- Concours aux associations – Exercice 2025**

Rapporteur : Mme GOUIN

**Mme GOUIN.**- On est sur les subventions pour les associations. Quand on vote le budget primitif 2025, l'attribution des subventions fait partie d'une délibération distincte.

On a un tableau que je ne vous énumérerai pas, avec les différents montants des subventions. Pour certaines associations, il faut savoir qu'il y a aussi la mise à disposition du personnel qui est comptabilisée. Voilà pourquoi certains montants peuvent paraître beaucoup plus gros que d'autres.

On a aussi deux subventions de fonctionnement avec conventions d'objectifs existantes, de 15 000 € pour l'association LPO et de 35 000 € pour l'association Ayaghma, qui vise les conditions de résidence artistique au Pôle d'expérimentation culturelle de la Maison de la Danse. On a aussi voté deux subventions exceptionnelles, de 1 800 € pour Escola dis Arnaveu pour son 50<sup>e</sup> anniversaire et 7 000 € pour l'OMS pour la participation au programme « Sport-Santé ». Enfin, quelques modifications de mise à disposition de personnel dans les associations, Centre social des Quartiers Sud, Jeunes et Solidaires, Istres Sports VTT et Team Colas Istres Boxing, ainsi qu'une mise à disposition supplémentaire au Club nautique d'Entressen pour l'année 2025.

**M. le MAIRE.**- Pour lequel j'apporte une information : la modification de la proposition pour la marche nordique, qui n'est pas de 250, mais de 500 €.

Qu'est-ce qu'il y a ? Oui, il y a une association qui va être retirée, car elle a été dissoute. C'est Jeunes et Solidaires.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

Les élus cités ci-dessous ne prennent pas part aux votes pour les associations suivantes :

- A Vos Baskets :

**Loïc RAOULT**

- Amicale des Sapeurs-Pompiers :

**Loïc RAOULT**

- AMMAC Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants :

**Loïc RAOULT**

- Amicale du Comité Communal Feux de Forêt de la Ville d'Istres :

**Loïc RAOULT**

- Association des Plaisanciers du Port des Heures Claires :

**Alain ARAGNEAU, Lara CABBILLAU**

- Comité d'Istres du Souvenir Français :

**Alain ARAGNEAU, Alain BERNARDET**

- ESPEREN :

**Alain ARAGNEAU, Lara CABBILLAU**

- Saint Etienne Renaissance :

**Alain ARAGNEAU**

- Pulsion :

**Nicole JOULIA, Céline CAMOIN**

- Coline :

**Nicole JOULIA**

- Association Culture Arts Plastiques et Patrimoine :

**Nicole JOULIA**

- Espace Pluriel Jeunes :

**Jérémy SIERRA**

- Les P'tits Loups d'Entressen :

**Barbara LOPEZ**

- Club Nautique d'Istres :

**Lara CABBILLAU**

- CIQ les Heures Claires :

**Lara CABBILLAU**

- CIQ du Boucasson & Bruants

**Claude MORA**

- Team Colas Istres Boxing Club :

**Patricia SANTINI**

- Athlétic Club Istres Rassuen :

**Patricia SANTINI, Loïc RAOULT**

- Istres Football Club :

**Patricia SANTINI**

- Association Familiale Istréenne :

**Patricia SANTINI**

- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Istres :

**Patricia SANTINI**

- Association des Jardiniers de Tartugues :

**Johny BLANCHON**

- Centre Social et d'Animation Pierre Miallet :

**Céline TRAMONTIN, Françoise SLOTTALA**

- Maison Pour Tous :

**Loïc GEFFRAULT**

- Istres Temps Libre Evasion :

**Catherine QUET, Loïc GEFFRAULT**

- Istres Solidarité :

**Loïc GEFFRAULT**

- La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos :

**Loïc GEFFRAULT**

- Croix Rouge :

**Loïc GEFFRAULT**

- Les Restaurants du Cœur Relais du Cœur :

**Loïc GEFFRAULT**

- Addictions Alcool Vie Libre :

**Loïc GEFFRAULT**

- Société des Joueurs Istréens :

**Carole FALCO**

- Les Oreilles en Face des Trous :

**Céline CAMOIN**

- Ensemble Vocal La Passacaille :

**Patrick GRIMALDI**

- Comité du Foin de Crau :

**Didier TRONC**

- Amicale Philatélique :

**Alain BERNARDET**

- Istres Sport Gymnastique Volontaire :

**Alain BERNARDET**

- Mon Moral en Couleurs :

**Alain BERNARDET**

- Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 455ème Section d'Istres :

**Alain BERNARDET**

- UNACITA Ancien d'Indochine Toe Afrique Nord :

**Alain BERNARDET**

- Union des Associations Patriotiques Istréennes :

**Alain BERNARDET**

M. EINAUDI a quitté la salle pour ce point et ne participe à aucun vote.

**18- Etablissements publics et régies municipales - Attribution de subventions et mise à disposition de personnel – Exercice 2025**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. BREMAUD.**- Nous sommes sur la dotation et l'attribution de subventions et mise à disposition de personnel sur les établissements publics et les régies municipales. Je les cite, mais je ne vous dis pas les chiffres. Je vois que M. Prétot discute, cela ne l'intéresse pas. Nous avons le CCAS, l'EPIC Office du tourisme, la régie des agents de la ville d'Istres,

la régie municipale des transports, la régie municipale des pompes funèbres, l'ASA d'assainissement d'Entressen, l'ASA des Arrosants de Craponne et l'ASA des Arrosants d'Entressen.

Je rappelle que sur le CCAS, il faut noter un avenant n° 1 lié à la mise à disposition de personnel, et il est joint en annexe.

Je demande au Conseil municipal de se prononcer.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**21- Festival de la bande dessinée Aéronautique 2025 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Mme JOULIA

**Mme JOULIA.**- C'est une demande de 8 000 € au Conseil départemental pour un coût de la manifestation de 20 000 €.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**22- Régie du Deven : tarifs de la mise à disposition de la buvette – Convention afférente**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- Le premier concerne la mise à disposition de la buvette avec la convention qui suit.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**23- Régie du Deven - Partenariat - Tarifs panneau et bâche publicitaire, stand, espace exposition voitures, naming compétition et dotations - Convention afférente**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- Le deuxième, c'est pour les panneaux d'affichage en vue de faire du partenariat et de faire rentrer de l'argent dans le Deven, avec tous les tarifs de partenariats.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**24- Régie du bowling d'Istres - Avenant à la délibération n° 26/22 du 16/03/2023 portant sur le tarif de location d'emplacement d'appareils de jeux automatiques - Convention afférente**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- Il s'agit, pour le premier, d'une redevance mensuelle pour la location d'appareils de jeux automatiques s'élevant à 1 300 €. Nous avons à approuver le tarif de location et la convention et à vous autoriser à signer.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**25- Régie du bowling municipal d'Istres – Date de mise en application de la délibération n° 23/25 portant sur les nouveaux tarifs**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- Le deuxième porte sur les tarifications du bowling. Vous avez le tableau et on vous invite simplement à approuver la date du 5 avril pour la mise en application de ces nouveaux tarifs.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**26- Régie du Deven - Tarifs supplémentaires à la délibération n° 24/25 en date du 20 février 2025**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- Cette fois, c'est avec des tarifs supplémentaires pour les apprentis, pour qu'ils puissent bénéficier d'un tarif préférentiel pour la pension dans les paddocks et les tarifs des cours.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**27- Tarifs de la régie du Nexus**

Rapporteur : M. GRIMALDI

**M. GRIMALDI.**- Je vous demande d'approuver les tarifs de la régie Nexus pour les attractions prévues dans ce cadre-là, ainsi que le dispositif attribution acheter un ticket gratuit avec la description du principe de ce dispositif.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**28- Feria 2025 – Complément de la délibération n° 263/24 du 18 décembre 2024**

Rapporteur : Mme QUET

**Mme QUET.**- Il s'agit d'ajouter 200 places supplémentaires en général debout pour la corrida du dimanche du 15 juin, au prix de 25 € la place.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**30- Exonération des droits de place pour les producteurs locaux d'Istres et d'Entressen**

Rapporteur : Mme TRAMONTIN

**Mme TRAMONTIN.**- Marché des producteurs saison 2, qui va démarrer le 18 avril pour se poursuivre jusqu'au 26 septembre, de 17h à 19h30 et non pas 20h comme annoncé dans le rapport, sur le parking de La Grange. Ce sont des agriculteurs locaux qui produisent et vendent leurs productions. On retrouve globalement les mêmes que l'an dernier, adjoints de quelques nouveaux producteurs qui vont nous proposer de la viande d'agneau, de porc, de la salaison et même des poissons et crustacés qui vont venir de Port-Saint-Louis.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'exonération du droit de place.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**M. le MAIRE.**- Monsieur SIERRA, je vous ai donné deux fois la parole, vous ne l'avez prise qu'une fois.

**M. SIERRA.**- Il y avait deux délibérations sur le bowling. On est maintenant sur la n° 29.

**29- Manifestations organisées par la Direction des événements – Complément de la délibération n° 262/24 du 18 décembre 2024**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- Cela concerne les prix pour les événements de la Ville. Vous avez tous les prix qui correspondent et vous avez également les éco-clubs que l'on met à disposition.

On vous invite donc à approuver les tarifs.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**31- Règlement intérieur à destination du public (CGV-CGU) du Nexus**

Rapporteur : M. GRIMALDI

**M. GRIMALDI.**- Le Conseil municipal est appelé à adopter les conditions générales de vente et les conditions générales d'utilisation applicables pour la régie du Nexus et la partie Micro-Folie.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**32- Convention de mise à disposition de véhicules pour les personnes suivies par le service Familles monoparentales en difficulté de la ville d'Istres**

Rapporteur : M. le Maire

**M. le MAIRE.**- Je vous propose maintenant d'adopter une convention pour ce que j'avais annoncé à un Conseil municipal, c'est-à-dire la mise à disposition de véhicules pour le service des familles monoparentales, qui sont destinées non pas à l'encadrement mais aux personnes qui sont en bénéfice du service et qui ont des difficultés à se déplacer pour aller quérir un emploi ou un entretien. C'est dans ce cadre-là que cette mission a été programmée à la suite d'une discussion avec Mme Joulia et moi-même lors d'une rencontre sur le terrain avec ces dames.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**PERSONNEL**

**33- Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. BREMAUD.**- Pour le dossier 33, mise à jour du tableau des effectifs. Il s'agit juste d'un poste qui passe de 100 % à 70 % à la demande de l'agent, un poste d'adjoint technique principal de première classe.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**34- Modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents et des collaborateurs de la ville d'Istres**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. BREMAUD.**- C'est juste une mise à jour dans la mesure où la dernière délibération datait de 2013. Nous avons mis à jour le prix du kilométrage. Vous avez en annexes 34.2 et 34.3 les tarifications.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

## **URBANISME**

### **35- Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : M. CASADO

**M. CASADO.**- Depuis 2021, nous sommes adhérents à l'Association départementale des communes forestières, et pour cette année, on renouvelle l'adhésion au prix de 1 900 € TTC.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

### **36- Création de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier**

Rapporteur : M. CASADO

**M. CASADO.**- Nous sommes propriétaires de plusieurs parcelles de terrain naturel boisé sur la commune, dont vous avez la liste, 75 hectares à peu près. Afin d'assurer la gestion, l'entretien ainsi que la conservation de ces parcelles, nous nous plaçons dans le régime forestier pour que l'ONF puisse ensuite s'occuper de ces bois.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

### **37- Désaffectation et déclassement du bâtiment abritant la Direction du cadre de vie situé ZI du Tubé et cadastré section BH n° 194**

Rapporteur : M. CASADO

**M. CASADO.**- La direction du cadre de vie est désormais localisée au centre technique André-Blondel. Il convient de se prononcer sur la désaffectation et sur le déclassement pour intégrer le domaine public/privé communal.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

### **38- Cession onéreuse d'une emprise de 109 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public communal, sise avenue Aldéric Chave au profit du propriétaire mitoyen**

Rapporteur : M. CASADO

**M. CASADO.**- La collectivité a été sollicitée par M. et Mme Bégard, propriétaires d'une maison avenue Aldéric-Chave. Ils ont envie d'acheter une petite portion de terrain située devant leur propriété. France Domaine a évalué à 17 440 € le montant de cette vente, accepté par M. et Mme Bégard. Mais avant cela il faut qu'on fasse la procédure de désaffectation, du déclassement du domaine public.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**M. GABANOU.**- Monsieur le Maire, excusez-moi, est-ce que je peux intervenir ? Tout à l'heure, vous avez parlé d'égalité et d'inégalités entre Istréens.

J'aurais une question à vous poser sur la concession des parkings souterrains qui a été donnée à la Métropole.

**M. le MAIRE.**- Qui a été, pardon ?

**M. GABANOU.**- Les parkings souterrains qui ont été donnés à la Métropole en gestion. La Métropole a délibéré sur des tarifications, et la Ville d'Istres est la seule à avoir refusé le pack Familles. Il y a deux tarifications qui sont imposées par la Ville d'Istres, celle des non-résidents et celle des résidents. Une troisième option a été acceptée par la Métropole, qui l'a proposée dans toutes les villes, mais notre Ville a refusé le pack Familles qui permet de faire des économies.

Oui, je vous le dis, car on en parle entre résidents. Les résidents qui sont proches, justement, des parkings souterrains et qui prennent les abonnements annuels se voient obligés de payer une partie « non-résident », soit un abonnement de 600 € à l'année, pour un deuxième véhicule. Une seule personne est acceptée dans le foyer familial, à 40 € par mois, c'est-à-dire 400 € à l'année. La Métropole a rajouté le pack Familles, qui permet de bénéficier des 400 € pour chaque véhicule familial, ce que la Ville d'Istres a refusé. Je voulais savoir pourquoi cela a été refusé.

**M. le MAIRE.**- Je ne mets pas en doute ce que vous dites. Peut-être qu'il y a...

**M. GABANOU.**- J'ai amené le contrat ce matin, Monsieur.

**M. le MAIRE.**- Je ne doute pas de ce que vous dites, mais peut-être qu'il y a une mauvaise interprétation. La Ville d'Istres ne peut pas refuser quoi que ce soit dans la mesure où elle n'en a pas la compétence.

**M. GABANOU.**- Si, justement.

**M. le MAIRE.**- Maintenant, par rapport au problème que vous soulevez, qui est à préciser, on va faire une réunion sur le sujet...

**M. GABANOU.**- Très bien.

**M. le MAIRE.**- ...pour voir quel est le croisement qui n'a pas été fait de la manière qui soit la plus avantageuse pour nous.

**M. GABANOU.**- Très bien, merci.

**M. le MAIRE.**- Nous avons été les premiers à initier le principe des éléments publics dans les parkings pour les fêtes, car cela ne se faisait nulle part ailleurs. On ne va donc pas être maintenant en queue du peloton pour une avancée qui peut se faire par ailleurs. On le prend au point pour voir cela.

**M. GABANOU.**- Ok, très bien. Merci.

**M. le MAIRE.**- On peut y aller, Monsieur Prétot, on a fini ? Bon, merci.

**La séance est levée à 12 heures 03.**

La Secrétaire de séance,

Nabila BRAHMIA

47



La Présidente de séance,

Nicole JOULIA